

Bell SA
Rapport annuel

15



Corporate Governance

- 2 — Structure du groupe
Organigramme
- 3 — Structure du capital et droits des actionnaires
Conseil d'administration
- 4 — Membres du conseil d'administration
- 6 — Membres de la direction générale du groupe
- 8 — Organisation interne et réglementation des compétences
- 9 — Instruments d'information et de contrôle
- 11 — Droits de participation des actionnaires
Clause de contrôle des changements
Organe de révision
- 12 — Politique d'information

Rapport de rémunération

- 13 — Remarques préliminaires
Bases et éléments des rémunérations
- 14 — Le comité de rémunération
Le conseil d'administration
- 15 — La direction générale du groupe
Prêts, crédits et rentes à des membres du conseil d'administration,
de la direction générale du groupe et à leurs proches
- 16 — Rémunérations en 2015
- 17 — Rapport de l'organe de révision sur la rémunération

Comptes annuels

- 19 — Groupe Bell
- 46 — Bell SA

- 50 — Contacts / Impressum

Le Rapport de gestion 2015 se compose de la partie Rapport annuel 2015 et du Profil de l'entreprise 2015. Ces deux parties sont disponibles sous forme de publications séparées et peuvent également être téléchargées sur www.bellfoodgroup.com.

Corporate Governance

Bell SA se réfère aux recommandations du « Swiss Code of Best Practice » d'économiesuisse et applique les principes de la Directive concernant les informations relatives au gouvernement d'entreprise (Directive Corporate Governance, DCG) de la Bourse suisse SIX. Les disciplines et règles de Bell SA dans ce domaine sont ancrées dans la loi, dans les statuts de la société ainsi que dans les règlements commercial et d'organisation. Les statuts, ainsi que les règlements organisationnel et commercial, sont régulièrement vérifiés par le conseil d'administration et adaptés aux exigences.

Structure du groupe

Bell SA est la maison mère du groupe Bell dont le siège est en Suisse, à Bâle, et qui est cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange. Le groupe Bell ne détient pas de participations dans des sociétés cotées et il n'existe aucune participation croisée. La récapitulation des participations est publiée à la page 42 du rapport annuel.

L'actionnaire principal est le Groupe Coop Société Coopérative, Bâle, qui détient une participation d'environ 66 %. La coopération remonte à 1913, lorsque l'ancienne société anonyme Samuel Bell Söhne s'est alliée à la fédération des sociétés de consommation (Verband Schweizerischer Konsumvereine), devenue Coop par la suite. Coop a effectué des introductions en Bourse de 20 % des actions en 1995, suivie d'une deuxième tranche de 20 % en 1997. Depuis 1997, il y eut diverses cessions et acquisitions. A fin 2015, le Groupe Coop Société Coopérative détenait 66,29 % des actions.

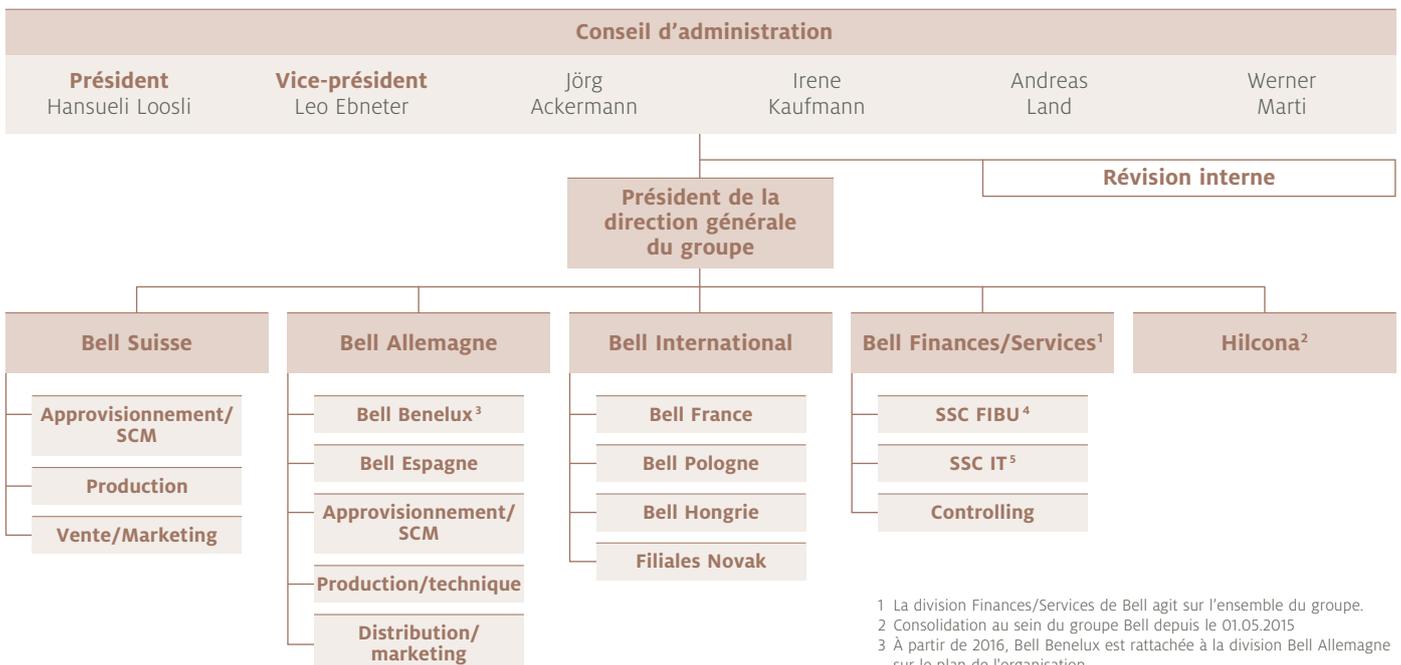
Les principales raisons à l'origine de l'entrée en Bourse sont d'une part l'accès à un marché des capitaux plus étendu et d'autre part, la volonté de tenir compte du large cercle de clients de Bell.

Actionariat et principaux actionnaires

Au 31.12.2015, Bell SA comptait 3'922 actionnaires inscrits, dont 3'637 personnes physiques et 285 personnes morales. Au 31.12.2015, la position dispo représentait 10,45 %.

Les principaux actionnaires, détenant plus de 3 % du capital social, sont mentionnés en page 41 de ce rapport annuel.

Organigramme



Les statuts de Bell SA peuvent également être consultés sur son site Internet, rubrique www.bellfoodgroup.com/statues-fr. Le règlement commercial et d'organisation est à disposition sur www.bellfoodgroup.com/organisation-fr.

Sans mention contraire, les indications sont au 31.12.2015.

Structure du capital et droits des actionnaires

Structure du capital

La société n'a pas de prêts convertibles, d'options ou de bons de jouissance en cours. Le capital-actions de la société est entièrement libéré et s'élève à CHF 2'000'000. Il existe 400'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5 chacune.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de procéder à un fractionnement d'actions dans un rapport de 1 à 10.

La société n'a ni capital autorisé ni capital conditionnel.

Des détails complémentaires relatifs à la structure du capital et à l'action sont présentés à la page 44.

Restriction en matière de transfert et inscriptions de nominés

Le transfert d'actions nominatives en propriété ou de leur usufruit nécessite l'approbation du conseil d'administration, qui peut déléguer ses pouvoirs en totalité ou en partie. Toute personne souhaitant se faire inscrire au registre des actionnaires est tenue de déclarer qu'elle a acquis les actions en son nom et pour son propre compte. L'inscription d'un actionnaire au registre ne peut être refusée que pour justes motifs et si un actionnaire détient plus de 5% des voix (art. 5 des statuts).

Conseil d'administration

Election et durée de fonction

Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont élus individuellement. La nomination des membres du conseil d'administration incombe à son président. Le conseil d'administration se compose d'au moins trois membres, lesquels sont élus par l'assemblée générale pour une période d'un an et sont rééligibles. Le mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice sous revue.

Les membres du conseil d'administration ayant atteint l'âge de 65 ans révolus quittent cet organe à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Composition du conseil d'administration

au 31.12.2015

	Président du Conseil d'administration	Membre du conseil d'administration	Comité de rémunération	Election AG 2015
Hansueli Loosli	depuis 2009	-	-	jusqu'à l'AG 2016
Leo Ebner	-	depuis 2012	Président	jusqu'à l'AG 2016
Jörg Ackermann	2001 – 2009	depuis 2000	-	jusqu'à l'AG 2016
Irene Kaufmann	-	depuis 2009	-	jusqu'à l'AG 2016
Andreas Land	-	depuis 2013	Membre	jusqu'à l'AG 2016
Werner Marti	-	depuis 2009	-	jusqu'à l'AG 2016

Autres activités des organes suprêmes de direction et d'administration

Les membres du conseil d'administration ne peuvent, en dehors de Bell SA, siéger dans plus de douze organes suprêmes de direction et d'administration d'entités juridiques, dont trois au maximum cotées en Bourse, obligatoirement inscrites au registre du commerce ou dans un registre étranger équivalent. Ne sont prises en compte que les activités dans des sociétés qui ne sont pas contrôlées par Bell SA et que celles-ci ne contrôlent pas. Des mandats au sein de différentes sociétés d'un seul et même groupe sont considérés comme un mandat (art. 16, al. 3 des statuts).

> suite page 8

Membres du conseil d'administration



Hansueli Loosli

1955, nationalité suisse
Président du conseil d'administration

Expert fédéral diplômé Expert-comptable et contrôleur de gestion
Président du conseil d'administration du groupe Coop Société Coopérative ; depuis 2011

Autres mandats d'administrateur

- Coop Mineraloel AG, Allschwil ; président
- Heinrich Benz AG, Weiach
- Hilcona Aktiengesellschaft, Schaan, Liechtenstein
- Swisscom SA, Berne ; président
- Transgourmet Holding AG, Bâle ; président

Autres fonctions et charges

- Deichmann SE, Essen, Allemagne, comité consultatif
- Comité directeur d'économiesuisse

Parcours professionnel

- Président de la direction générale ; Coop Société coopérative, Bâle ; 2001 – 2011
- Président de la direction générale et de la direction du groupe ; Coop Suisse, Bâle ; 1997 – 2000
- Directeur général ; Coop Zurich, Zurich ; 1992 – 1997
- Directeur Achats non-alimentaire ; Coop Suisse, Wangen ; 1992 – 1996
- Dernière fonction : directeur général ; Waro AG, Volketswil ; 1985 – 1992
- Contrôleur, directeur adjoint, Directeur ; Mövenpick Produktions AG, Adliswil ; 1982 – 1985
- Responsable du service fiduciaire ; BBC AG, Baden ; 1979 – 1982



Leo Ebnetter

1954, nationalité suisse
Vice-président du conseil d'administration
Président du comité de rémunération

Diplôme de commerce
Responsable de la direction 4 logistique, membre de la direction générale ; Coop Société coopérative, Bâle ; depuis 2007

Autres mandats d'administrateur

- railCare AG, Härkingen, président
- Kühlhaus Neuhof AG Gossau

Autres fonctions et charges

- Président de l'association de promotion Cargo sous terrain

Parcours professionnel

- Responsable logistique région Suisse orientale/Tessin ; Coop Genossenschaft, Gossau ; 2000 – 2007
- Responsable adjoint Coop Suisse orientale et responsable achats, production, logistique et informatique ; Coop Suisse orientale, Gossau ; 1990 – 2000
- Responsable achats secteur alimentaire, production, logistique ; Coop Suisse orientale, Gossau ; 1987 – 1990
- Responsable logistique centrale de distribution Gossau ; Coop Suisse orientale, Gossau, 1985 – 1987
- Responsable logistique marchandises générales et responsable transports ; Coop Suisse orientale, Gossau ; 1981 – 1985



Jörg Ackermann

1958, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration

Economiste d'entreprise dipl. (HES)
Mandats de PDG de Coop Société coopérative ; depuis 2008

Autres mandats d'administrateur

- COOP-ITS-TRAVEL AG, Wollerau
- Parrainage Coop pour les régions de montagne, Bâle
- Dipl. Ing. Fust SA, Oberbüren
- HiCoPain AG, Dagmersellen

Autres fonctions et charges

- Association GS1 Suisse, Berne

Parcours professionnel

- Vice-président de la direction générale ; responsable de la direction Logistique/Informatique/Production ; Coop Genossenschaft, Bâle ; 2004 – 2008
- Membre de la direction générale ; responsable de la direction Informatique/Production ; Coop Genossenschaft, Bâle ; 2001 – 2003
- Membre de la direction générale ; responsable de la direction Informatique/Production, Coop Suisse, Bâle ; 1998 – 2001
- Responsable du développement d'entreprise ; Coop Suisse, Bâle ; 1997
- Fonctions dirigeantes chez Coop Winterthur, Winterthur :
 - Directeur adjoint, 1995 – 1996 ;
 - Responsable du secteur Marketing, membre de la direction générale, 1992 – 1994
 - Responsable du secteur Marketing produits et logistique, membre de la direction : 1989 – 1991
 - Assistant du responsable du secteur Marketing clients ; 1984 – 1988



Irene Kaufmann

1955, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration

Doctorat en économie publique
Vice-présidente du conseil d'administration du
Groupe Coop Société Coopérative ; depuis 2011

Autres mandats d'administrateur

- Coop Immobiliens AG, Berne
- Coop Mineraloel AG, Allschwil
- Parrainage Coop pour les régions de montagne, Bâle ; présidente
- Dipl. Ing. Fust SA, Oberbüren
- HWZ Hochschule für Wirtschaft Zürich, Zurich
- Mobilière Suisse Société Coopérative, Berne
- Mobilière Suisse Holding SA, Berne
- Transgourmet Holding AG, Bâle

Autres fonctions et charges

- CPV/CAP Caisse de pension Coop, Bâle ; présidente du conseil de fondation
- ETH Zürich Foundation, Zurich ; membre du conseil de fondation
- Juventus-Schulen Zürich, Zurich ; présidente du conseil de fondation

Parcours professionnel

- Présidente du conseil d'administration de Coop Genossenschaft ; 2009 – 2011
- Vice-présidente du conseil d'administration ; Coop Genossenschaft, Bâle ; 2000 – 2009
- Direction de projets de consultation auprès d'administrations publiques et d'entreprises, principalement dans les domaines des finances et de l'organisation ; Nabholz Beratung, Zurich ; 1985 – 2008
- Mandats de révision et conseil auprès de sociétés du secteur privé pour le compte de Dr. Nabholz Treuhand AG, Zurich ; 1980 – 2002



Andreas Land

1956, nationalité allemande
Membre du conseil d'administration
Membre du comité de rémunération

Economiste d'entreprise dipl. (HES)
Associé et directeur général de Griesson –
de Beukelaer GmbH & Co. KG ; depuis 1997

Autres mandats d'administrateur

- Aucun

Autres fonctions et charges

- Aucun

Parcours professionnel

- CEO de Danone Biscuits Nord ; groupe Danone ; Heerentals, Belgique ; 1992 – 1997
- Directeur de Bongrain Allemagne, Wiesbaden, Allemagne ; 1989 – 1992
- Diverses fonctions chez Effem GmbH, Verden, Allemagne ; 1979 – 1989



Werner Marti

1957, nationalité suisse
Membre du conseil d'administration

Avocat
Cabinet d'avocats ;
depuis 1988

Autres mandats d'administrateur

- Alp Transit Gotthard SA, Lucerne ; président
- Billag SA, Fribourg ; président
- Autres mandats d'administrateur dans différentes PME

Autres fonctions et charges

- Aucun

Parcours professionnel

- Propre étude d'avocats à Glaris ; depuis 1988
- Conseiller national du canton de Glaris ; 1991 – 2008 ;
A ce titre, membre de la commission des finances (président 2004/2005), de la commission de la communication, des transports et des télécommunications, ainsi que de diverses commissions ad hoc
- Surveillant des prix ; 1996 – 2004
- Conseiller d'Etat du canton de Glaris, responsable de la direction de l'intérieur (direction de l'économie publique) ; 1990 – 1998
- Collaborateur/partenaire dans une étude d'avocats ; 1983 – 1987

Membres de la direction générale du groupe

Direction générale du groupe de Bell SA

Composition de la direction générale du groupe

La direction générale de Bell SA se compose du président de la direction générale du groupe ainsi que des responsables des divisions Bell International, Bell Allemagne et Bell Finances/Services.

Membre de la direction générale du groupe	depuis
Lorenz Wyss	2011
Daniel Böhny	2015
Christian Schröder	2012
Marco Tschanz	2015

Autres activités des organes suprêmes de direction et d'administration

Les membres de la direction générale du groupe ne peuvent, conformément aux statuts, siéger au sein d'organes suprêmes de direction ou d'administration de plus de deux entités juridiques, obligatoirement inscrites au registre du commerce ou dans un registre étranger équivalent. Ne sont prises en compte que les activités dans des sociétés qui ne sont pas contrôlées par Bell SA et que celles-ci ne contrôlent pas. Les mandats dans différentes sociétés d'un même groupe sont considérés comme un seul mandat. Des mandats exercés à la demande de la société ne sont pas soumis à la restriction des nombres. (art. 23, al. 2 des statuts)



Lorenz Wyss

1959, nationalité suisse
Boucher; diplôme de commerce,
diplôme d'Etat en technologie bouchère,
Master of Business Administration ZFH

Président de la direction générale
du groupe (CEO);
Responsable de la division Bell Suisse; chez
Bell depuis 2011, à cette fonction depuis 2011

Mandats de conseil d'administration

- Centravo Holding AG, Zurich
- Gastro Star AG, Dällikon; président
- GVFI Internationale SA, Bâle
- Hilcona Aktiengesellschaft, Schaan, Liechtenstein; président
- Coopérative Proviande, Berne

Parcours professionnel

- Fonctions dirigeantes chez Coop Genossenschaft, Bâle :
 - Responsable Category Management produits frais/Gastronomie; 2008 – 2011
 - Responsable en Approvisionnement/Disposition Food; 2004 – 2008
 - Responsable Pool d'achat produits frais; 1998 – 2004
 - Responsable de groupe de marché Viande/Traiteur et de produits surgelés; 1995 – 1998
- Fonctions dirigeantes chez Gehrig SA, Klus :
 - responsable Vente/Entreprise (directeur adjoint); 1992 – 1995
 - Directeur technique; 1987 – 1991
 - Chef d'exploitation/chef du personnel; 1983 – 1984
- Responsable de division Jenzer AG, Arlesheim; 1978 – 1981



Daniel Böhny

1961, double nationalité suisse et italienne
Economiste d'entreprise

Responsable de la division Bell International
Membre de la direction générale du groupe ;
chez Bell de 2004 à 2008 puis depuis 2015 ;
à cette fonction depuis 2015

Mandats de conseil d'administration

- Aucun

Parcours professionnel

- Co-président de la direction de Transgourmet Suisse SA, Bâle ; 2013 – 2015
- Président de la direction de Howeg Transgourmet Suisse SA, Winterthur ; 2009 – 2013
- Responsable division Volaille et membre de la direction de Bell Suisse SA, Bâle ; 2004 – 2008
- Fonction dirigeante chez Autogrill Suisse SA, Zurich, et Autogrill SAS, Mulhouse, France ; 2002 – 2004
- Fonctions dirigeantes chez Flughafen-Restaurant AG, Kloten ; 1997 – 2002
 - Chief Executive Officer ; 2001 – 2002
 - Chief Operating Officer ; 1999 – 2001
 - Chief Financial Officer ; 1997 – 1999
- Chief Financial Officer/Chief Operating Officer, groupe Koelliker, Oerlikon ; 1990 – 1996



Christian Schröder

1971, nationalité allemande
Employé de commerce

Responsable de la division Bell Allemagne
Membre de la direction générale du groupe ;
chez Bell depuis 2009 ; à cette fonction
depuis 2012

Mandats de conseil d'administration

- Aucun

Parcours professionnel

- Porte-parole de la direction ; directeur Distribution/Marketing et Administration chez Abraham Schinken GmbH, Allemagne ; 2011 – 2012
- Porte-parole de la direction ; directeur Distribution/Marketing et Administration chez Abraham GmbH, Allemagne ; 2007 – 2011
- Fonctions dirigeantes au sein du groupe d'entreprises Reinert, Versmold, Allemagne : Schinken-Einhaus GmbH (Friesoythe/Brunsbek/Lörrach) : directeur, 2002 – 2007 ; Orig. Holst. Katenschinken GmbH : directeur ; 2000 – 2001
- Associé gérant H. & C. Schröder Schinkenveredelung GmbH ; 1994 – 1999



Marco Tschanz

1975, nationalité suisse
Dipl. féd. en gestion d'entreprise HE,
Rochester-Berne Executive MBA

Responsable division Bell Finances/Services (CFO) ;
Membre de la direction générale du groupe ;
chez Bell depuis 2014 ; à cette fonction
depuis 2015

Mandats de conseil d'administration

- Hilcona Aktiengesellschaft, Schaan, Liechtenstein

Autres fonctions et charges

- CPV/CAP Caisse de pension Coop, Bâle ;
Membre du conseil de fondation et président du comité de placement (dès mars 2016)

Parcours professionnel

- Fonctions dirigeantes chez Swisscom
 - Head of Cloud Program Swisscom ; 2014
 - Responsable des finances Swisscom Suisse ; 2013 – 2014
 - Responsable du controlling/CFO réseau/IT et Wholesale ; 2009 – 2013
 - Responsable du controlling/CFO clientèle privée ; 2007 – 2009
 - Responsable du controlling/CFO PME ; 2006 – 2007
- Diverses fonctions dirigeantes dans le domaine financier ; 2000 – 2006
- Activité de révision/contrôle de projets dans diverses entreprises ; 1998 – 1999
- Responsable du personnel et des finances Marex AG, Bienne ; 1995 – 1997

Organisation interne et réglementation des compétences

Le conseil d'administration de Bell SA détermine les directives stratégiques, donne les instructions qui s'imposent et supervise les activités générales du groupe, alors que la direction est responsable des activités opérationnelles. Le conseil d'administration surveille les plans fondamentaux de l'entreprise, en particulier les planifications annuelles et pluriannuelles, les projets d'investissement ainsi que les objectifs de l'entreprise. Il identifie les opportunités et les risques et initie les mesures requises. Un règlement détaillé d'organisation et d'entreprise fixe les compétences et responsabilités du conseil d'administration et de la direction du groupe. Celui-ci peut en partie être consulté sur le site Internet de Bell, à l'adresse www.bellfoodgroup.com/organisation-fr.

Outre les responsabilités et compétences intransmissibles, le conseil d'administration se prononce notamment sur les fusions, litiges juridiques, contrats d'une importance particulière, sur les projets d'investissement de plus de CHF 5 millions ainsi que sur l'achat et la vente de sociétés et biens immobiliers. Il décide de l'organisation du groupe et nomme, licencie et supervise les personnes chargées de la direction opérationnelle. Il définit la politique du groupe en matière de rémunération ainsi que dans les domaines social, des investissements et placements et contrôle son application. Par ailleurs, il se prononce sur la représentation au sein de communautés d'intérêt et associations, ainsi que sur l'octroi de prêts de plus de CHF 100'000 à des tiers et, d'une manière générale, sur les cautions.

Au sein du groupe Bell, les recommandations figurant dans les directives d'économiesuisse en ce qui concerne la fonction et les tâches des différents organes, à l'exception du comité de rémunération, sont assumées par le conseil d'administration. Cette pratique se justifie tant par la structure d'une organisation maîtrisable qu'en tenant compte des rapports de majorité parmi les actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit généralement au moins sept fois par an, à un rythme bimestriel. Les réunions durent d'ordinaire entre quatre et six heures. En outre, une ou deux réunion(s) exceptionnelle(s) consacrée(s) à des activités stratégiques et opérations de grande envergure ont lieu chaque année. Le président de la direction générale du groupe ainsi que le responsable de la division Finances/Services de Bell y participent. Aucun consultant externe n'a été sollicité en 2015.

En 2015, le conseil d'administration a tenu sept réunions ordinaires, une réunion constitutive et une réunion extraordinaire. Par ailleurs, le conseil d'administration s'est rendu auprès de sites du groupe Bell à l'étranger au cours d'un voyage de deux jours. Le quota de présence était de 95 %, assemblée générale comprise.

En plus des affaires courantes, le conseil d'administration a plus particulièrement approfondi les thèmes et projets suivants :

- Approbation de la stratégie financière ainsi que de la stratégie informatique
- Réexamen des stratégies des ventes et du personnel
- Réorganisation du groupe Bell et plus particulièrement avec l'intégration du groupe Hilcona
- Divers projets d'investissement d'une certaine importance au sein du groupe Bell
- Approbation du règlement commercial et d'organisation après révision ainsi que du code de conduite
- Nomination d'un nouveau responsable de la division Bell International

Des informations plus détaillées sur ces thèmes et projets sont fournies en différents passages de ce rapport de gestion.

Instruments d'information et de contrôle

La direction générale du groupe informe régulièrement le conseil d'administration de la marche des affaires. Le président du conseil d'administration entretient des contacts réguliers avec la direction générale du groupe et rencontre d'ordinaire le président de la direction générale du groupe (CEO) une fois par mois en réunion de travail.

Tous les mois, le management rédige un rapport de gestion de la direction (MIS) ainsi qu'un rapport sur le résultat global et par division, les chiffres clés et des analyses. Des analyses de plus grande envergure sont effectuées tous les deux mois, incluant les bilans concernés. Les informations financières constituent toujours un élément central des réunions du conseil d'administration. Tout écart fait l'objet d'une discussion et des mesures sont initiées.

Système de contrôle interne

Sur la base du COSO-Framework (www.coso.org) reconnu à l'échelle internationale, Bell met en œuvre un système de contrôle interne (SCI) qui fait partie intégrante de l'assurance qualité (AQ). L'attention se porte principalement sur la sécurité financière des processus, du fait que des thèmes tels que la sécurité des produits, l'assurance qualité et la traçabilité sont déjà pris en compte à travers divers standards (IFS, etc.). En plus de la protection de l'entreprise face à des actes délictueux ou négligents, la sauvegarde de son patrimoine constitue un enjeu prioritaire dans le cadre des processus de travail. Des évaluations annuelles institutionnalisées mesurent la qualité du système de contrôle interne. Les résultats de ces évaluations font l'objet d'un rapport annuel.

Révision interne

Parallèlement au service de révision statutaire, la Révision Interne contrôle par ordre du conseil d'administration, en tant qu'instance indépendante, le respect des directives et règlements, l'adéquation des instruments de contrôle et de l'organisation de la structure et des processus, ainsi que l'efficacité du système de contrôle interne. Elle accompagne par des contrôles et des conseils la mise en place ou le remaniement de processus d'exploitation existants et soutient la direction générale du groupe dans l'atteinte de ses objectifs en mettant en évidence des propositions d'amélioration des processus d'exploitation. Dans ce contexte, la Révision Interne suit un principe de contrôle orienté vers le risque. Les constatations sont documentées et communiquées au président du conseil d'administration. La réalisation des mesures est surveillée.

La Révision Interne coordonne ses activités de contrôle et procède à un échange d'informations approfondi avec la Révision Externe.

Au cours de l'exercice sous revue, les responsables des révisions internes de Bell ont confié à Ernst & Young SA la réalisation d'un Quality Assessment de la révision interne, conformément au standard IIA 1312, ainsi que dans le cadre d'un modèle de maturité, d'une comparaison avec les Best Practices. Ernst & Young SA a jugé la révision interne professionnelle et d'un niveau qualitatif élevé, répondant parfaitement aux standards IIA (« Generally Conforms »).

Conformité (Compliance)

Bell SA considère une intégrité globale et le respect des lois comme des fondements de sa culture d'entreprise. Le management ne tolère aucune corruption ni infraction au droit de la concurrence. Un système de conformité central, applicable à l'ensemble du groupe, a été introduit en vue de prévenir, d'identifier et de réagir. Dans ce domaine, l'accent est mis sur le thème des règles antitrust. Le groupe Bell se concentre à cet égard sur les mesures préventives. C'est ainsi que les collaborateurs de tous les niveaux concernés suivent chaque année de nouvelles formations. Cette manière de procéder permet également de renforcer la compréhension du personnel face aux questions liées à la conformité. Les informations transmises et le travail de sensibilisation visent à éliminer d'emblée les risques d'erreurs de comportement. Par le biais d'un dialogue permanent, le thème de l'intégrité est constamment présent.

Un code de conduite valable pour l'ensemble du groupe Bell a été approuvé pour la première fois en février 2015. Ce cadre de référence réunit de nombreuses directives existantes et décrit des règles d'intégrité à observer dans les rapports tant sur le plan interne qu'avec les partenaires commerciaux. Ce code de conduite peut être téléchargé sur le site Internet de Bell, à l'adresse www.bellfoodgroup.com/code-fr.

Gestion des risques

Bell pratique depuis 2009 un système structuré de gestion des risques. En tant qu'entreprise du secteur alimentaire, la situation des risques peut globalement être considérée comme stable, même si sur le plan international, le groupe Bell dépend un peu plus du contexte conjoncturel qu'en Suisse. Dans le cadre de la gestion des risques, le conseil d'administration, la direction générale et les directions des différents pays procèdent une fois par an à une évaluation des risques majeurs.

D'une façon générale, nous entendons par « risques » des événements ou agissements potentiels qui seraient susceptibles de nous éloigner des objectifs définis ou de mettre en péril la concrétisation de la stratégie. Les écarts positifs sont considérés comme des chances et les écarts négatifs comme des risques. Le processus stratégique tient compte des chances, alors que tout écart négatif (risque) est traité dans le cadre de la gestion des risques. Ces risques potentiels font l'objet d'une analyse quant à la probabilité qu'ils se réalisent et aux répercussions quantitatives le cas échéant.

Les risques potentiels sont intégralement recensés tous les trois ans ; ceux concernant directement le groupe Bell sont identifiés et des mesures définies, dans toute la mesure du possible, afin de réduire la probabilité de survenue et/ou les conséquences potentielles. Un responsable est désigné pour chaque mesure. Entre ces recensements trisannuels, le conseil d'administration et la direction du groupe surveillent l'avancement des mesures et procèdent à une évaluation de la situation actuelle. Dans le cadre du processus de gestion des risques de Bell, ceux dont les conséquences sont susceptibles de dépasser le seuil de CHF 15 millions sur trois ans (CHF 2 millions pour Bell International) au niveau EBIT sont traités activement. Des dispositifs et mesures sont initiés, autant que faire se peut, pour les risques entièrement ou partiellement extérieurs au champ d'influence du groupe.

En 2015, une nouvelle évaluation de l'ensemble des risques a été effectuée au sein de Bell Suisse SA. Pour la direction, les risques majeurs se situent notamment dans les domaines de hausses soudaines et importantes des prix des matières premières, de décisions relatives à la politique agricole et d'épidémies.

Les risques inhérents aux marchés financiers se limitent à l'exposition aux monnaies étrangères, en particulier dans la zone euro. Toutefois, ceux-ci ne dépassent pas le seuil qui en ferait des risques majeurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'appréciation des risques aux pages 26, 27 et 41 de ce rapport annuel ainsi qu'aux pages 28 et 29 du profil de l'entreprise.

Droits de participation des actionnaires

Conformément à l'art. 11 des statuts, chaque action donne droit à une voix.

Conformément aux statuts (art. 12) et au Code des obligations (art. 689), tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. La représentation peut également être assurée par le représentant indépendant désigné chaque année par l'assemblée générale. Celui-ci exerce les droits de vote qui lui sont transférés par les actionnaires en se conformant à leurs instructions. S'il n'a pas reçu de directives, il s'abstient de voter. Les procurations et instructions au représentant indépendant peuvent également être transmises par voie électronique (art. 24 des statuts).

Les actionnaires qui représentent seuls ou à plusieurs une valeur nominale de 10 % du capital-actions peuvent demander l'inscription à l'ordre du jour d'un objet de délibération. La mise à l'ordre du jour doit être demandée par écrit au moins 60 jours avant la tenue de l'assemblée générale, avec indication de l'objet de délibération et des propositions (art. 9 des statuts). Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de réduire à 45 jours le délai pour porter des objets à l'ordre du jour.

D'autres droits d'intervention sont réglés dans les statuts de Bell SA. Ceux-ci peuvent être consultés sur le site Internet de Bell, à l'adresse www.bellfoodgroup.com/statues-fr. Faute d'une réglementation par les statuts, le Code suisse des obligations est applicable.

1'073 actionnaires au total ont participé à l'assemblée générale 2015. En comptant celles exprimées par le représentant indépendant, 302'174 voix ou 75,5 % du capital social étaient représentés à l'assemblée générale. Le procès-verbal ainsi que les résultats de votes à l'assemblée générale peuvent être consultés sur le site Internet de Bell à l'adresse www.bellfoodgroup.com/assembly-fr.

La date d'inscription au registre des actionnaires pour participer à l'assemblée générale est annoncée sur le site Internet de Bell, à l'adresse www.bellfoodgroup.com/agenda-fr.

L'actionnaire n'a pas droit à l'impression et à la délivrance d'actes pour actions nominatives.

Clause de contrôle des changements

Pas de restrictions ou réglementations statutaires.

Organe de révision

Organe de révision	PricewaterhouseCoopers ; depuis 1998
Réviseur principal	Gerd Tritschler, réviseur principal depuis 2013
Durée du mandat	L'organe de révision est élu chaque année.

Le conseil d'administration supervise les révisions externes. Trois fois par an, l'organe de révision informe le président du conseil d'administration des constatations faites lors de la vérification des comptes. En outre, il en informe une fois par an l'ensemble du conseil d'administration.

La supervision de l'organe de révision s'effectue sur la base de critères d'évaluation précis par le président du conseil d'administration, le président de la direction générale du groupe et le responsable de la division Bell Finances/Services. L'attention se porte principalement sur la qualification professionnelle, la capacité de s'imposer, l'indépendance ainsi que sur les relations entretenues avec les équipes d'experts de nos services internes. Par ailleurs, des réflexions externes interviennent également dans l'évaluation. L'organe de révision est élu annuellement par l'assemblée générale.

L'activité de révision de la Révision Externe englobe les obligations légales et statutaires, y compris l'évaluation de l'existence du SCI.

Honoraires de révision et autres

en milliers de CHF	2015	2014
Services de révision	1 146	1 155
Conseils fiscaux	9	-
Conseils juridiques	139	6
Conseils relatifs aux transactions (y c. Due Diligence)	-	-
Total	1 294	1 161

Politique d'information

Bell publie chaque année son rapport annuel en février, avec l'ensemble des résultats de l'exercice précédent, ainsi qu'un rapport semestriel en août présentant les résultats du premier semestre de l'année en cours. Ces deux rapports résument les informations sur la marche des affaires et les résultats du groupe Bell. Les développements actuels sont par ailleurs annoncés par le biais de communiqués de presse et du site Internet de l'entreprise. En raison d'une faible pertinence, Bell renonce à l'avenir à une publication préalable des chiffres d'affaires en janvier.

Le site Internet de Bell comprend des archives permettant de consulter les rapports annuels, semestriels et des communiqués de presse ad hoc.

Rapports annuels et semestriels : www.bellfoodgroup.com/fr/investisseurs/rapports-annuels
 Communiqués de presse : www.bellfoodgroup.com/mediarelease-fr
 Code de conduite : www.bellfoodgroup.com/code-fr
 Inscription dans la liste des destinataires des communiqués de presse : www.bellfoodgroup.com/maillinglist-fr

Dates importantes

Bouclément annuel	31 décembre
Assemblée générale de Bell SA	19 avril 2016
Publication des résultats du 1 ^{er} semestre 2016	18 août 2016
Publication du résultat 2016	février 2017

D'autres dates, ou les dates actualisées, sont publiées sur le site Internet de Bell, à l'adresse www.bellfoodgroup.com/agenda-fr.

Contacts

Les interlocuteurs et possibilités de prise de contact pour des informations complémentaires sur le groupe Bell sont indiqués à la page 50 du présent rapport annuel ainsi que sur le site Internet.

Corporate Communication : www.bellfoodgroup.com/contact-fr
 Registre des actions : www.bellfoodgroup.com/shareregistry-fr

Rapport de rémunération

Remarques préliminaires

Le rapport de rémunération contient des informations sur les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration et de la direction générale du groupe.

Le rapport répond aux dispositions entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014 dans le cadre de l'« Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) » et, par conséquent, aux dispositions correspondantes du Code suisse des obligations, art. 663b bis, 696, 985c, 958d al. 2-4, 958e al. 1 et 958f. Pour l'essentiel, le rapport s'en tient aux recommandations du « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance » d'economiesuisse et de la « Directive Corporate Governance » (DCG) de SIX Swiss Exchange SA.

Sans autre mention particulière, le rapport de rémunération se réfère à l'exercice 2015. Les rémunérations sont comptabilisées selon le principe de délimitation.

Bases et éléments des rémunérations

L'assemblée générale vote toujours de manière prospective conformément à l'art. 8 point e) des statuts de Bell SA ainsi que de l'art. 2, chiffre 4, de l'ORAb sur l'enveloppe maximale pouvant être consacrée aux rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale du groupe. Par ailleurs, l'assemblée générale 2016 se prononce de manière consultative sur le rapport de rémunération 2015.

Une indemnisation fixe est prévue pour le conseil d'administration, dans le cadre d'une décision en matière de rémunération. Celle-ci repose sur des valeurs d'expérience et de comparaison sur plusieurs années au sein du groupe Coop et les montants se situent plutôt dans la moyenne inférieure par rapport à d'autres entreprises cotées en Bourse. Des rémunérations conformes au marché sont versées à la direction générale du groupe. Celles-ci s'inspirent de valeurs de référence dans la branche et/ou auprès d'entreprises comparables ainsi que des standards salariaux sur les marchés régionaux. Pour l'essentiel, le système de rémunération de Bell SA prévoit un salaire de base (rémunération fixe) ainsi qu'une participation aux résultats (rémunération variable).

La possibilité de verser une participation aux résultats s'applique aux cadres supérieures et à la direction générale du groupe. Le versement de la participation dépend du résultat de l'entreprise et de la réalisation des objectifs budgétaires. Les critères d'application, ainsi que le montant de la participation, varient d'un pays à l'autre et dépendent du niveau hiérarchique. Il n'existe aucun droit systématique à une participation aux résultats. Le droit est défini par le conseil d'administration sur demande de la direction générale du groupe. Les bénéficiaires peuvent choisir de percevoir jusqu'à 50 % de la participation aux bénéfices en actions de Bell SA, en sachant que celles-ci leur sont attribuées avec une décote de 20 % assortie d'une durée de blocage de 4 ans. Les membres de la direction générale du groupe sont tenus de percevoir au moins 50 % de la participation aux résultats en actions.

Dans le cadre du programme de participation du personnel, l'ensemble du personnel du groupe peut se procurer des actions de Bell SA à des conditions préférentielles et, ainsi, participer à l'entreprise.

Vous trouverez le règlement interne d'organisation et d'entreprise à l'adresse suivante : www.bellfoodgroup.com/organisation-fr

Le 15 avril 2015, l'assemblée générale a approuvé les rémunérations maximales suivantes pour l'année 2016 :

Conseil d'administration :	CHF 500'000
Direction générale du groupe :	CHF 3'000'000

Le comité de rémunération

L'assemblée générale élit les membres du comité de rémunération séparément. Seuls les membres du conseil d'administration sont éligibles.

Le comité de rémunération se compose d'au moins deux membres. Les représentants du comité de rémunération ne perçoivent pas d'indemnité séparée, celle-ci étant comprise dans les honoraires normaux d'administrateur.

Le comité de rémunération propose pour approbation à l'ensemble du conseil d'administration la nature et le montant des rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale du groupe. Les rémunérations se situent toujours dans le cadre du budget approuvé par l'assemblée générale. La proposition concernant les rémunérations de la direction générale du groupe est d'abord élaborée par le CEO puis soumise au comité de rémunération. La direction générale du groupe ne dispose d'aucun droit de participation ou de concertation. Le comité de rémunération soumet régulièrement le système de rémunération de l'entreprise à examen et à évaluation.

Aucun consultant externe n'a été sollicité.

Le 15 avril 2015, l'assemblée générale a élu Leo Ebnetter (président) et Andreas Land comme membre du comité de rémunération jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité appropriée pour leur activité conformément à l'article 27 des statuts.

L'assemblée générale se prononce une fois par an sur la rémunération maximale allouée au conseil d'administration. Le conseil d'administration fixe, de son appréciation, le montant des rémunérations selon la fonction (président, vice-président, membre). Son appréciation repose sur des valeurs d'expérience et de comparaison sur plusieurs années au sein du groupe Coop et les montants se situent plutôt dans la moyenne inférieure par rapport à d'autres entreprises cotées en Bourse.

Honoraires de base

Honoraires annuels bruts :

Président	CHF 100'000
Vice-président	CHF 80'000
Membres	CHF 70'000

Cas particuliers

Modalités de paiement des honoraires :

- au prorata en cas de départ d'un membre du conseil d'administration
- en cas de maladie ou d'accident : 100 %

Les honoraires de base sont exclusivement versés en espèces. Cette rémunération comprend un forfait pour frais de 10 %, lequel est indiqué séparément. Les déductions sociales (part de l'employé) sont déduites des 90 % du salaire de base.

Les représentants de Coop au conseil d'administration travaillent sur la base d'un mandat. Leurs honoraires sont retransmis au constituant du mandat.

Rémunération variable

Le conseil d'administration ne reçoit pas de rémunération variable.

La direction générale du groupe

Les membres de la direction générale du groupe perçoivent des rémunérations conformes à leurs responsabilités. Celles-ci s'inspirent de valeurs de référence dans la branche et/ou auprès d'entreprises comparables ainsi que des standards salariaux sur les marchés régionaux.

L'assemblée générale se prononce une fois par an sur la rémunération maximale allouée pour l'ensemble de la direction générale du groupe.

Si des membres de la direction générale du groupe sont nommés après l'approbation des rémunérations fixes, la somme totale approuvée par l'assemblée générale peut être dépassée si nécessaire de 50 % au maximum au prorata jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Salaire de base

Le salaire de base repose sur une convention relevant du droit du travail, laquelle est réexaminée chaque année et adaptée si nécessaire. En plus de tenir compte de l'environnement du marché, les expériences et compétences de chacun sont également prises en considération. Parallèlement, un forfait pour frais est versé aux membres de la direction générale du groupe et un véhicule de fonction est mis à leur disposition.

Rémunération variable

Les membres de la direction générale du groupe perçoivent une participation aux résultats en fonction des performances personnelles. La composante variable dépend toujours de la réalisation des objectifs de résultat définis dans le budget ainsi que des objectifs individuels. Le rapport appliqué au calcul de la participation aux résultats est de 90 % pour la réalisation des objectifs budgétaires et 10 % pour celle des résultats individuels. La part variable ne peut excéder 25 % du salaire de base. Sauf décision contraire du conseil d'administration, la participation aux résultats peut être perçue à concurrence de respectivement 50 % en espèces et en actions de Bell SA, la valeur de chaque action étant calculée au cours moyen du mois précédant le versement (généralement mars), minoré de 20 %. Les actions acquises à ce titre ne peuvent être cédées pendant un délai de quatre ans.

Lorsque les objectifs fixés sont atteints à 100 %, la part de la rémunération variable représente	20 %
La rémunération variable ne peut excéder	25 %
Base de calcul	90 % pour réalisation des objectifs du groupe avant minorités 10 % atteinte individuelle des objectifs
Versement	50 % en espèces 50 % en actions de Bell SA avec une réduction de 20 %
Décision	Conseil d'administration

Rapports contractuels

Les contrats de travail des membres de la direction générale du groupe sont conclus pour une durée indéterminée. Le délai de résiliation pour les contrats de travail à durée indéterminée de la direction générale du groupe est de 12 mois, pour la fin d'un mois civil (art. 23 des statuts). Il n'y a pas d'interdictions de concurrence au-delà du rapport de travail.

Prêts, crédits et rentes à des membres du conseil d'administration, de la direction générale du groupe et à leurs proches

Les statuts ne prévoient pas d'octroyer des prêts et des crédits aux membres du conseil d'administration et/ou de la direction générale du groupe. Il n'en existe pas non plus qui sont en cours.

Au cours de l'exercice 2015, aucun prêt, crédit ou rémunération n'a été octroyé à des proches ; des rémunérations n'ont pas non plus été versées à d'anciens membres de la direction générale du groupe ou du conseil d'administration.

Rémunérations en 2015

Rémunérations au conseil d'administration pour 2014 et 2015

		Rémunération fixe en espèces (brut)	Prestations sociales	Actions souscrites		Total mille CHF
				Pièce	mille CHF	
Hansueli Loosli, président du CA ¹	2014	100	-	-	-	100
	2015	100	-	-	-	100
Leo Ebnetter, vice-président ¹	2014	80	-	-	-	80
	2015	80	-	-	-	80
Jörg Ackermann, membre ¹	2014	70	-	-	-	70
	2015	70	-	-	-	70
Irene Kaufmann, membre ¹	2014	70	-	-	-	70
	2015	70	-	-	-	70
Andreas Land, membre	2014	70	3	-	-	73
	2015	70	3	-	-	73
Werner Marti, membre	2014	70	3	-	-	73
	2015	70	3	-	-	73
Ensemble du conseil d'administration	2014	460	6	-	-	466
	2015	460	6	-	-	466

1 Les rémunérations en espèces sont directement versées à la Coop.

Rémunérations aux membres de la direction générale du groupe en 2014 et 2015

		Versement en espèces (brut)		Actions souscrites		Prestations sociales/ en nature et prévoyance professionnelle mille CHF	Total mille CHF
		fixe mille CHF	variable mille CHF	Pièce	mille CHF		
Lorenz Wyss, Directeur général du groupe ¹	2014	579	60	27	50	189	878
	2015	642	40	13	35	169	886
Autres membres de la direction générale du groupe ²	2014	889	82	-	-	233	1 204
	2015	1 040	57	17	48	172	1 317
Direction générale du groupe, globalement	2014	1 468	142	27	50	422	2 082
	2015	1 682	97	30	83	341	2 203

1 En 2015, les versements en espèces comprennent un cadeau d'ancienneté d'un montant de CHF 43'000

2 Départ Martin Gysin (CFO) au 31 janvier 2015; entrée Marco Tschanz (CFO) au 1^{er} février 2015; entrée Daniel Böhny (responsable de la division Bell International) au 1^{er} novembre 2015

Rapport de l'organe de révision sur la rémunération

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale Bell SA Bâle

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Bell SA (page 16) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Bell SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers AG

Gerd Tritschler
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Andreas Wolf
Expert-réviseur

Bâle, le 1^{er} février 2016

Comptes annuels

Groupe Bell

- 20 — Bilan consolidé
- 21 — Compte de résultat consolidé
- 22 — Flux de fonds
- 23 — Justification des fonds propres
- 24 — Principes de consolidation et d'évaluation
- 28 — Annexe au bilan consolidé
- 35 — Annexe au compte de résultat consolidé
- 40 — Informations sectorielles
- 41 — Données complémentaires
- 42 — Participations importantes du Groupe Bell
- 43 — Aperçu sur plusieurs années
- 44 — Informations sur les actions
- 45 — Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

Bell SA

- 46 — Bilan
- 47 — Compte de résultat
- 48 — Annexe
 - Répartition du bénéfice
- 49 — Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

- 50 — Contacts / Impressum

— Tous les nombres sont arrondis individuellement

Bilan consolidé

en milliers de CHF	Annexe	31.12.2015	Quote-part	31.12.2014	Quote-part
Disponibilités	1	188 966		146 751	
Titres	2	4 808		6 108	
Créances de livraisons et prestations	3	156 013		149 770	
Créances d'entreprises affiliées	4	140 402		117 374	
Autres créances à court terme		42 262		34 278	
Stocks	5	263 059		231 532	
Comptes de régularisation		14 344		20 533	
Actifs circulants		809 853	46,4%	706 346	48,2%
Immobilisations financières	10/12	44 066		148 479	
Immobilisations incorporelles	13	36 836		40 828	
Terrains et bâtiments	14	506 046		323 992	
Installations techniques et agencement	15	346 966		246 037	
Capitaux immobilisés		933 914	53,6%	759 337	51,8%
Actifs		1 743 767	100,0%	1 465 682	100,0%
Engagements financiers à court terme	9	40 081		7 716	
Dettes sur livraisons et prestations		136 813		131 356	
Dettes d'entreprises affiliées	6	22 620		16 715	
Autres engagements à court terme	7	15 497		10 889	
Provisions à court terme	11	9 204		9 493	
Comptes de régularisation	8	73 789		60 719	
Fonds étrangers à court terme		298 003	17,1%	236 888	16,2%
Autres engagements financiers à long terme	9	78 720		4 901	
Emprunts obligataires	9	350 000		350 000	
Provisions à long terme	11	107 554		86 939	
Fonds étrangers à long terme		536 274	30,7%	441 840	30,1%
Fonds étrangers		834 278	47,8%	678 728	46,3%
Capital-actions		2 000		2 000	
Réserves de bénéfices		845 370		783 261	
Différences de conversion		-121 017		-83 882	
Actions propres		-1 043		-1 994	
Bénéfice de l'exercice		94 763		87 708	
Fonds propres avant part de tiers au capital		820 072	47,0%	787 093	53,7%
Part de tiers au capital		89 418		-138	
Fonds propres		909 490	52,2%	786 955	53,7%
Passifs		1 743 767	100,0%	1 465 682	100,0%

Compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	Annexe	2015	Quote-part	2014	Quote-part
Chiffre d'affaires	16	2 817 827		2 597 793	
Autres produits d'exploitation	16	62 602		61 209	
Produits bruts d'exploitation		2 880 428		2 659 003	
Diminution des produits	16	-99 701		-80 983	
Produits nets d'exploitation		2 780 727	100,0%	2 578 019	100,0%
Charges de matières premières et de matières consommables		1 754 938	63,1%	1 727 951	67,0%
Résultat brut d'exploitation		1 025 789	36,9%	850 068	33,0%
Charges de personnel	17/24	502 680	18,1%	404 422	15,7%
Loyers	18	24 667		21 548	
Energie, matériaux d'exploitation et auxiliaires	19	55 764		50 017	
Réparations et entretien		66 377		53 729	
Transports externes		69 707		62 635	
Publicité		33 319		24 086	
Autres charges d'exploitation	20/24	38 194		37 461	
Charges d'exploitation	21	790 708	28,4%	653 897	25,4%
Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)		235 081	8,5%	196 171	7,6%
Amortissements sur immobilisations corporelles	14/15/24	91 848	3,3%	71 047	2,8%
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13	5 462		4 815	
Amortissements sur goodwill	13	14 783		9 127	
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)		122 987	4,4%	111 182	4,3%
Résultat financier	22	-3 154		3 123	
Bénéfice d'exploitation avant impôts (EBT)		119 833	4,3%	114 305	4,4%
Impôts	23/24	17 574		26 492	
Bénéfice d'exploitation après impôts		102 259	3,7%	87 813	3,4%
Part de tiers au bénéfice		-7 496		-105	
Bénéfice de l'exercice		94 763	3,4%	87 708	3,4%
Bénéfice net par action (en CHF)		238		220	

Flux de fonds

en milliers de CHF	2015		2014	
Bénéfice d'exploitation après impôts		102 259		87 813
Amortissements des immobilisations corporelles	85 348		71 047	
Amortissements des immobilisations incorporelles	16 668		13 942	
Amortissements exceptionnels	10 077	112 093	-	84 989
Produits (-) pertes (+) issus de la cession d'immobilisations corporelles		-1 912		-43
Dividende de sociétés associées		3 773		6 342
Produits issus de l'évaluation des participations non consolidées		-6 351		-9 379
Augmentation (-) diminution (+) des impôts latents actifs		-		2 272
Variation des provisions		-5 551		22 481
Flux de fonds avant variation des actifs circulants nets		204 311		194 474
Augmentation (-) et diminution (+) des stocks		-2 057		-25 588
Augmentation (-) et diminution (+) des créances		2 008		26 582
Augmentation (-) et diminution (+) des comptes de régularisation actifs		10 926		-6 474
Augmentation (+) et diminution (-) des engagements		-27 040		-36 541
Augmentation (+) et diminution (-) des comptes de régularisation passifs		3 247	-12 916	-2 479
Flux de fonds relatifs à l'exploitation		191 395		149 974
Investissements dans des installations techniques et agencement		-73 806		-67 323
Désinvestissements / investissements nets dans des installations techniques et agencement		404	-73 402	984
Investissements dans des terrains et bâtiments		-37 197		-20 304
Désinvestissements / investissements nets dans des terrains et bâtiments		2 233	-34 964	1 461
Investissements dans des participations et immobilisations financières		-9 130		-1 041
Reprise de liquidités		22 748		-
Désinvestissements / investissements nets dans des participations et immobilisations financières		7 414	21 032	2 146
Investissements (-) / désinvestissement (+) de titres			1 376	3 198
Investissements dans des immobilisations incorporelles		-4 176		-2 742
Désinvestissements / investissements nets dans des immobilisations incorporelles		-	-4 176	54
Flux de fonds relatifs aux investissements		-90 134		-83 567
Modification des obligations financières		-32 546		-10 717
Emprunts obligataires		-		-
Investissements (-) / désinvestissements (+) dans des actions propres		1 288		564
Dividendes		-25 937		-23 944
Flux de fonds relatifs aux opérations financières		-57 195		-34 097
Solde des flux de fonds		44 066		32 310
Disponibilités au 01.01.		146 751		115 022
Influence des comptes libellés en monnaies étrangères sur les liquidités		-1 851		-582
Variation des disponibilités		44 066		32 310
Disponibilités au 31.12.		188 966		146 751

Justification des fonds propres

en milliers de CHF	Capital- actions	Réserves bénéfices	Différences de conversion	Actions propres	Bénéfice exercice	Fonds propres	Part de tiers au capital	Fonds propres total
Fonds propres au 01.01.2015	2 000	783 261	-83 882	-1 994	87 708	787 093	-138	786 955
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	81 866	81 866
Prise de participation	-	-	-	-	-	-	175	175
Répartition du bénéfice	-	87 708	-	-	-87 708	-	-	-
Dividende	-	-25 937	-	-	-	-25 937	-	-25 937
Achat / vente actions propres	-	338	-	951	-	1 288	-	1 288
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	94 763	94 763	7 496	102 259
Influence du taux de change	-	-	-37 135	-	-	-37 135	19	-37 116
Fonds propres au 31.12.2015	2 000	845 370	-121 017	-1 043	94 763	820 072	89 418	909 490
Fonds propres au 01.01.2014	2 000	730 468	-74 950	-2 459	76 625	731 684	-226	731 458
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-
Prise de participation	-	-	-	-	-	-	-	-
Répartition du bénéfice	-	76 625	-	-	-76 625	-	-	-
Dividende	-	-23 931	-	-	-	-23 931	-13	-23 944
Achat / vente actions propres	-	100	-	465	-	564	-	564
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	87 708	87 708	105	87 813
Influence du taux de change	-	-	-8 932	-	-	-8 932	-4	-8 936
Fonds propres au 31.12.2014	2 000	783 261	-83 882	-1 994	87 708	787 093	-138	786 955

Réserves légales en 2015 mille CHF 26'563 (année précédente mille CHF 20'944)

Titres	Nombre d'actions au 01.01.	Entrée actions propres	Sortie actions propres	Nombre d'actions au 31.12.
Actions émises	400 000	-	-	400 000
Actions propres détenues par la société	-1 227	-509	1 176	-560
Titres en circulation 2015	398 773	-509	1 176	399 440
Actions émises	400 000	-	-	400 000
Actions propres détenues par la société	-1 571	-92	436	-1 227
Titres en circulation 2014	398 429	-92	436	398 773

1'176 propres actions au total (année précédente : 436) ont été remises dans le cadre des programmes de participation du personnel et aux résultats. Depuis l'exercice 2015, les collaborateurs du groupe Hilcona peuvent également bénéficier du programme de participation du personnel.

A partir de l'exercice 2015, le cours des propres actions pour le programme de participation du personnel est déterminé début décembre (sur la base du cours moyen de novembre). La remise concrète s'effectue jusqu'à la fin de l'année. Les années précédentes, le cours était toujours déterminé début janvier (sur la base du cours moyen de décembre) et la concrétisation du programme s'effectuait l'année suivante. La modification permet de fournir une représentation conforme à la période.

Principes de consolidation et d'évaluation

Principes

Les principes de consolidation, d'évaluation, de répartition et de présentation sont conformes à toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils sont appliqués à toutes les sociétés du périmètre de consolidation.

Périmètre de consolidation

L'ensemble des participations de Bell SA dans lesquelles Bell détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote ou exerce la direction par un accord contractuel sont incluses dans les présents comptes du groupe. Les parts de sociétés supérieures à 20 % des voix, mais inférieures à 50 %, sont évaluées et prises en compte dans le bilan selon la part effective des fonds propres. Les participations comportant une part inférieure à 20 % sont prises en compte dans le bilan à leur valeur boursière au 31 décembre. En l'absence de valeur boursière, l'évaluation s'effectue à la valeur d'acquisition moins une correction de valeur en cas de diminution de celle-ci. L'aperçu des participations et leur influence sur les présents résultats du groupe figurent à la page 42 du rapport annuel.

Comptes libellés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés en monnaies étrangères sont convertis au cours de fin d'année au 31 décembre, les comptes de résultat de ces sociétés au cours moyen de l'exercice. Les écarts de conversion du bilan d'entrée et du bilan de clôture ainsi que ceux découlant de l'utilisation de taux de conversion différents entre le bilan et le compte de résultat sont compensés sans incidence sur le résultat.

Taux de conversion

		2015	2014
Bilan	EUR 1	= CHF 1,0835	= CHF 1,2024
	CZK 1	= CHF 0,0401	= CHF 0,0434
	HUF 100	= CHF 0,3429	= CHF 0,3811
	PLN 1	= CHF 0,2541	= CHF 0,2814
	USD 1	= CHF 0,9952	= CHF 0,9904
CR	EUR 1	= CHF 1,0671	= CHF 1,2143
	CZK 1	= CHF 0,0391	= CHF 0,0441
	HUF 100	= CHF 0,3444	= CHF 0,3933
	PLN 1	= CHF 0,2552	= CHF 0,2901
	USD 1	= CHF 0,9643	= CHF 0,9196

Consolidation des actifs et passifs, chiffres d'affaires internes et bénéfices intermédiaires

Tous les avoirs et les engagements internes au groupe sont compensés et éliminés dans le cadre de la consolidation. Les différences provenant de l'application de différents cours de conversion sur l'investissement net dans des sociétés étrangères sont compensées sans incidence sur le résultat par le biais des fonds propres. Toutes les livraisons et prestations internes au groupe sont compensées et éliminées dans le cadre de la consolidation. Il est possible de renoncer à une élimination des bénéfices intermédiaires, vu que les effets sur le compte de résultat du groupe sont insignifiants.

Consolidation du capital

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode d'acquisition (purchase method), ce qui veut dire que le capital d'une société est comptabilisé au prix d'achat, majoré des frais d'acquisition, à la date d'acquisition. Des adaptations du prix d'acquisition en fonction de futurs résultats font l'objet d'évaluations. Un goodwill résultant d'une telle évaluation est activé et amorti par le biais du compte de résultat sur une durée de cinq à huit ans. En cas de goodwill négatif, celui-ci est imputé aux comptes dès la première consolidation. En cas d'écart entre une estimation et le prix d'acquisition définitif, le goodwill est adapté en conséquence.

Evaluation

Par principe, la valeur historique est retenue. Les actifs circulants sont alors évalués en fonction de leur valeur d'acquisition ou à une valeur de marché inférieure. Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements imposés par la gestion d'entreprise. Les mêmes principes d'évaluation sont appliqués à l'ensemble des sociétés du groupe.

Les terrains et bâtiments de sociétés consolidées pour la première fois ont été réévalués au moment du rachat, et intégrés aux comptes du groupe. Pour les autres immobilisations corporelles, les valeurs résiduelles sont calculées conformément aux principes d'amortissement de Bell, sur la base des valeurs d'acquisition historiques, et adaptées en conséquence dans les comptes du groupe.

Disponibilités

Les disponibilités contiennent des dépôts à terme et créances comptables d'une échéance restante inférieure à 90 jours.

Titres

Les titres comprennent les titres négociables qui sont portés au bilan au cours du 31 décembre.

Créances

Les pertes décelables et encourues sont imputées sur le compte de résultat l'année où elles sont survenues. La correction de valeur pour des réserves pour débiteurs douteux représente 1% du portefeuille de créances sur la base de valeurs d'expérience. Le montant total de ces corrections apparaît dans l'annexe.

Stocks

L'évaluation des stocks s'effectue selon la « méthode Fifo », aux coûts de production. En cas de stocks exigeant une durée de maturation très longue, l'évaluation s'effectue à leur valeur d'achat moyenne. Les dépréciations par rapport à la valeur d'acquisition ont été prises en compte. Dans la mesure où ils sont identifiables, les risques sur les stocks sont pris en compte.

Impôts latents

La délimitation des impôts latents sur les bénéfices repose sur une approche orientée vers le bilan et englobe par principe tout impact fiscal futur.

Les impôts latents sur les bénéfices sont provisionnés selon la méthode dite « Liability Method », en tenant compte de toutes les différences entre les « valeurs RPC » et les valeurs comptables fiscalement déterminantes. Le calcul du montant annuel à délimiter s'effectue sur la base du futur taux fiscal applicable au sujet fiscal concerné à la date du bilan. Les taux fiscaux applicables au groupe Bell sont:

Suisse	21,25 %
Principauté du Liechtenstein	12,50 %
Allemagne	33,00 %
France	33,00 %
Autres pays	25,00 %

Les impôts latents actifs résultant de différences temporelles et de reports de pertes fiscales ne sont activés que s'il est vraisemblable qu'ils pourront être compensés avec de futurs bénéfices fiscaux. Il n'y a pas d'impôts latents actifs.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières ne comprennent pas de titres non cotés. Ils sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition ou à la valeur vénale si celle-ci est inférieure.

Principes de consolidation et d'évaluation

Actifs immobilisés

Les participations qui n'ont pas été consolidées en 2015 sont indiquées dans le schéma des participations à la page 42.

L'évaluation des immobilisations corporelles s'effectue à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements imposés par la gestion d'entreprise et de dépréciations durables. Les amortissements sont imputés sur une base linéaire, en fonction de la durée d'utilisation. Les corrections de valeur découlent des comptes libellés en monnaies étrangères. Les objets en leasing sont activés dans le cadre de la consolidation et amortis par le biais de la durée d'utilisation régulière. Les passifs correspondants sont indiqués dans la rubrique « Engagements financiers ».

En Suisse comme à l'étranger, des correctifs de valeur d'un montant de CHF 6,5 millions ont été effectués sur certaines immobilisations corporelles.

Durée d'utilisation des actifs immobilisés

en années	
Bâtiments administratifs et de production	30 – 40
Machines et dispositifs	8 – 10
Installations	10 – 15
Véhicules	3 – 7
Mobilier	5 – 10
Matériel informatique	4
Logiciels	4
Droits de marques	8
Goodwill	5 – 8

Immobilisations immatérielles

En plus de logiciels, les immobilisations incorporelles contiennent également des droits de marques acquis et le goodwill. De manière analogue à l'année précédente, les amortissements du goodwill « Hilcona » ont été compensés dans les comptes financiers avec le résultat annuel proportionnel jusqu'au 30 avril 2015. Au 1^{er} mai 2015, le taux de participation à Hilcona a été augmenté de 2 %, passant à 51 %. Depuis, le groupe Hilcona ainsi que le goodwill « Hilcona » sont intégralement consolidés au sein du groupe Bell.

Là où des indicateurs sont susceptibles de révéler des dépréciations, un examen de la pérennité de la valeur des positions de goodwill n'a pas révélé de besoins de correctifs supplémentaires, de manière analogue à l'année précédente. Toutefois, des incertitudes dans l'appréciation ont été prises en compte par un montant de CHF 3,5 millions, avec effet sur le résultat.

Engagements

Des engagements résultant de livraisons et de prestations, ainsi que d'autres engagements, sont pris en compte à leurs valeurs nominales.

Engagements financiers

Les engagements financiers sont pris en compte aux valeurs nominales. D'éventuelles charges financières sont activées et dissoutes avec effet sur le résultat pendant la durée de validité de l'engagement financier.

Provisions / obligations de prévoyance

Les régularisations et les provisions sont constituées et évaluées selon des principes objectifs de gestion d'entreprise, une attention suffisante étant portée aux risques.

Les provisions pour impôts latents sont décrites au paragraphe « Impôts latents ».

En juillet 2014, l'office allemand de la concurrence a infligé une amende d'environ 100 millions d'euros à Bell Allemagne pour ententes soi-disant illicites sur les prix au cours des années précédant notre

rachat d'Abraham et de ZIMBO. Aucune provision n'a été constituée à ce titre, du fait que le groupe Bell considère cette amende comme injustifiée d'un point de vue tant objectif que matériel, et va se défendre par tous les moyens dont il pourra disposer. La procédure devrait encore durer plusieurs années.

Les collaborateurs de Bell Suisse sont assurés auprès de la CPV / CAP Caisse de pension Coop. A fin 2015, la CPV / CAP présentait, conformément à l'art. 44 LPP2, un taux de couverture de 113,1 % (année précédente 113,3 %). D'autres engagements en faveur du personnel n'apparaissent au bilan que dans la mesure où ils ne sont pas pris en charge par la CPV / CAP Caisse de pension Coop.

La Fondation de prévoyance du personnel de Bell Suisse SA est en liquidation. Le capital libre de la fondation apparaît parmi les immobilisations financières.

Fonds propres

Depuis 2008, des modifications résultant de conversions apparaissent comme poste spécifique des fonds propres.

Des résultats de transactions et dividendes sur les actions propres sont directement ajoutés aux réserves de bénéfices.

Participation des collaborateurs

Tous les collaborateurs du groupe Bell peuvent acquérir cinq (membres du conseil d'administration, de la direction générale du groupe et cadres supérieurs dix) actions de Bell SA à 80 % du cours moyen du mois de novembre de l'année civile en cours. En outre, la moitié de la participation aux bénéfices attribuée aux membres de la direction et aux cadres supérieurs peut être versée en titres de Bell SA. Les titres remis dans ce cadre sont comptabilisés par le biais des frais de personnel, au cours déterminant au moment de l'attribution. Les titres remis dans le cadre de ce programme de participation du personnel sont soumis à une interdiction d'aliénation de quatre ans. Dans le cadre de ce programme, 1'176 actions au total ont été remises au personnel en 2015 (année précédente 436) et 509 en tout rachetées à la valeur du jour au cours de l'année 2015 (année précédente 92).

Rabais, ristournes et escomptes

Les rabais, ristournes et escomptes sont directement déduits du poste considéré et le coût de revient est réduit en conséquence.

Acomptes versés

Les acomptes versés à des fournisseurs sont imputés aux postes correspondants.

Événements postérieurs à la date du bilan

Comme déjà annoncé en décembre 2015, le groupe Bell prévoit de reprendre le groupe austro-allemand Huber en mars 2016. Par ailleurs, le groupe Bell a annoncé le rachat du groupe Eisberg en février 2016. Ces deux opérations s'effectueront sous réserve d'approbation par les autorités compétentes en matière de concurrence.

Pour le reste, aucun événement majeur qui devrait être publié ici n'est intervenu jusqu'à l'approbation des comptes annuels consolidés de Bell SA le 1^{er} février 2016 par le conseil d'administration. Ces comptes consolidés seront présentés pour décharge à l'assemblée générale le 19 avril 2016.

Informations relatives à l'évolution des risques

Le groupe Bell dispose d'un système standardisé de gestion des risques. La situation sur ce plan est soumise à une nouvelle appréciation tous les trois ans. En 2015, une évaluation complète des risques pour Bell Suisse SA a été effectuée.

Chaque année, la direction générale du groupe se penche sur l'avancement de la mise en œuvre des mesures et procède à une actualisation de l'appréciation des risques. Le conseil d'administration en a été informé lors de sa réunion du 14 décembre 2015. De plus amples informations relatives à la gestion des risques sont publiées au chapitre Corporate Governance (page 10).

Dans le cadre de l'appréciation annuelle et institutionnalisée de la qualité du système de contrôle interne au niveau des processus de l'entreprise, une évaluation des risques opérationnels ainsi que des risques liés aux rapports financiers et au respect des réglementations en vigueur est effectuée.

Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF	2015	Quote-part	2014
1. Disponibilités			
Caisse	811	0,4%	1 210
Avoirs en banque à vue	148 026	78,3%	95 398
Dépôts à terme et créances comptables	40 129	21,2%	50 143
Disponibilités	188 966	100,0%	146 751
Répartition par devises			
CHF	150 844	79,8%	121 127
EUR	31 505	16,7%	20 284
Autres devises	6 616	3,5%	5 340
Disponibilités	188 966	100,0%	146 751
2. Titres			
Actions et placements alternatifs	4 808	100,0%	6 108
Obligations et placements alternatifs	-	-	-
Titres	4 808	100,0%	6 108
3. Créances de livraisons et prestations			
Correction de valeur soldée dans les créances	-3 711		-2 867
4. Créances d'entreprises affiliées			
Sociétés du groupe Coop	139 786	99,6%	108 431
Autres entreprises affiliées	616	0,4%	8 942
Créances d'entreprises affiliées	140 402	100,0%	117 374
5. Stocks			
Matières premières et produits finis	244 440	92,9%	219 734
Matériaux auxiliaires	23 631	9,0%	16 289
Réajustement de valeurs suite à des dépréciations	-5 012	-1,9%	-4 491
Stocks	263 059	100,0%	231 532
6. Dettes d'entreprises affiliées			
Engagements groupe Coop	17 947	79,3%	15 638
Engagements autres sociétés affiliées	4 673	20,7%	1 077
Dettes d'entreprises affiliées	22 620	100,0%	16 715
7. Autres engagements à court terme			
Actionnaires	10	0,1%	11
Taxe sur la valeur ajoutée	4 271	27,6%	5 448
Impôts sur le capital et le bénéfice	9 318	60,1%	3 634
Autres impôts	103	0,7%	10
Divers tiers	1 795	11,6%	1 786
Autres engagements à court terme	15 497	100,0%	10 889
8. Comptes de régularisation			
Divers passifs transitoires	51 333	69,6%	42 222
Comptes de régularisation du personnel et des œuvres sociales	22 456	30,4%	18 497
Comptes de régularisation	73 789	100,0%	60 719

Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF	2015	Quote-part	2014
9. Engagements financiers			
Emprunts bancaires et crédits à court terme	40 070	8,5 %	7 716
Comptes courants avec tiers	10	0,0 %	-
Engagements financiers à court terme	40 081	8,5 %	7 716
Emprunts bancaires et crédits à long terme	78 720	16,8 %	4 901
Emprunts obligataires	350 000	74,7 %	350 000
Engagements financiers à long terme	428 720	91,5 %	354 901
Engagements financiers	468 801	100,0 %	362 617
Structure de l'échéancier des engagements financiers			
remboursables dans les 360 jours	40 081	8,5 %	7 716
remboursables en deux ans	8 221	1,8 %	1 098
remboursables en trois ans et plus	420 499	89,7 %	353 804
Engagements financiers	468 801	100,0 %	362 617
Engagements financiers par devises			
CHF	464 512	99,1 %	353 907
EUR	3 974	0,8 %	8 163
Autres devises	316	0,1 %	548
Engagements financiers	468 801	100,0 %	362 617

Les taux des intérêts sur avances fixes et hypothèques varient entre 1,75 % et 3,05 % (année précédente 1,00 % et 3,23 %) pour ceux en francs suisses entre 3,10 % et 5,00 % (année précédente 3,10 % et 5,00 %) pour ceux en devises (EUR).

Emprunt obligataire

Nature de l'emprunt	Emprunt avec possibilité d'augmentation
Valeur nominale	175 millions de CHF
Numéro de valeur	21 226 729/ISIN CH0212267295
Taux d'intérêt	1,00 %
Durée	5 ans
Libération	16 mai 2018 à la valeur nominale
Nature de l'emprunt	Emprunt avec possibilité d'augmentation
Valeur nominale	175 millions de CHF
Numéro de valeur	21 226 733/ISIN CH0212267337
Taux d'intérêt	1,75 %
Durée	9 ans
Libération	16 mai 2022 à la valeur nominale

10. Acquisition d'entreprises (Postes du bilan majeurs à la date d'acquisition)

en milliers de CHF	Groupe Hilcona*
Disponibilités	22 748
Créances	61 115
Stocks	41 529
Immobilisations corporelles	284 145
Autres engagements	60 740
Engagements financiers	139 841

* Acquisition de 2 % supplémentaire au 1^{er} mai 2015; nouvelle égale à 51 % ce qui implique une intégration complète.

Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF	Pré-retraite	Cadeaux d'ancienneté	Congés et heures supp.	Impôts latents	Autres provisions	Restructuration	Total
11. Provisions							
Provisions au 01.01.2015	20 103	3 537	5 387	63 304	4 101	-	96 431
Modification du périmètre de consolidation	3 613	3 713	63	18 976	536	-	26 901
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Création	697	1 308	452	-	473	-	2 931
Dissolution / emploi	-1 258	-1 139	-451	-4 349	-1 284	-	-8 481
Différences de conversion	-398	1	-109	-216	-302	-	-1 025
Provisions au 31.12.2015	22 757	7 421	5 343	77 714	3 524	-	116 758
à long terme 2015	21 749	6 145	-	77 714	1 947	-	107 554
à court terme 2015	1 008	1 276	5 343	-	1 576	-	9 204
Provisions au 01.01.2014	23 539	3 158	5 246	38 712	2 070	-	72 725
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement de passifs transitoires	-	-	-	-	1 428	-	1 428
Reclassement	-105	105	-	-	-	-	-
Création	-	1 459	309	24 933	747	-	27 449
Dissolution / emploi	-3 290	-1 141	-146	-287	-104	-	-4 969
Différences de conversion	-40	-45	-23	-54	-40	-	-202
Provisions au 31.12.2014	20 103	3 537	5 387	63 304	4 101	-	96 431
à long terme 2014	19 180	2 418	-	63 304	2 038	-	86 939
à court terme 2014	923	1 120	5 387	-	2 063	-	9 493

Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF	Participations non consolidées	Prêts aux entreprises affiliées ¹	Prêts à des tiers	Fonds propres de la fondation	Impôts latents actifs	Autres immob. financières	Total
12. Immobilisations financières							
Valeur comptable nette au 01.01.2015	119 046	26 000	1 050	2 011	-	372	148 479
Valeur d'acquisition au 01.01.2015	119 046	26 000	1 050	2 011	-	372	148 479
Modification du périmètre de consolidation	-81 866	-21 000	-	-	-	892	-101 974
Investissements	1 004	-	689	-	-	-	1 693
Désinvestissements / Dividendes de sociétés associées	-3 773	-5 000	-410	-1 231	-	-772	-11 187
Réévaluation	7 062	-	-	-	-	-	7 062
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Différences de conversion	-7	-	-1	-	-	-	-7
Valeur comptable nette au 31.12.2015	41 466	-	1 328	780	-	492	44 066
Valeur comptable nette au 01.01.2014	113 878	32 766	867	3 309	2 297	372	153 489
Valeur d'acquisition au 01.01.2014	113 878	32 766	867	3 309	2 297	372	153 489
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	1 041	-	-	-	1 041
Désinvestissements / Dividendes de sociétés associées	-6 342	-	-848	-1 298	-	-	-8 488
Reclassement en autres créances à court terme	-	-6 740	-	-	-	-	-6 740
Réévaluation	11 511	-	-	-	-2 272	-	9 239
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Différences de conversion	-1	-26	-9	-	-25	-	-62
Valeur comptable nette au 31.12.2014	119 046	26 000	1 050	2 011	-	372	148 479

1 Il n'existe pas de prêts aux organes de la société.

Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF

	Logiciels	Droit des marques	Autres droits	Goodwill	Total
13. Immobilisations incorporelles					
Valeur comptable nette au 01.01.2015	10 907	–	1 200	28 721	40 828
Valeur d'acquisition au 01.01.2015	44 871	9 888	2 009	165 335	222 105
Modification du périmètre de consolidation	6 209	–	482	12 415	19 106
Investissements	4 165	–	11	4 243	8 419
Désinvestissements / cessations d'activité	–20 357	–	–	–	–20 357
Regroupement	1 156	–	–	–	1 156
Différences de conversion	–1 437	–978	–139	–11 706	–14 260
Valeur d'acquisition au 31.12.2015	34 607	8 910	2 363	170 287	216 169
Amortissements cumulés au 01.01.2015	33 964	9 888	809	136 615	181 277
Modification du périmètre de consolidation	4 177	–	482	4 397	9 056
Amortissements courants ¹	5 349	–	113	11 917	17 379
Amortissements exceptionnels	–	–	–	3 577	3 577
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	–20 357	–	–	–	–20 357
Regroupement	–	–	–	–	–
Différences de conversion	–816	–978	–78	–9 726	–11 598
Amortissements cumulés au 31.12.2015	22 317	8 910	1 325	146 780	179 333
Valeur comptable nette au 31.12.2015	12 290	–	1 038	23 507	36 836
Valeur comptable nette au 01.01.2014	12 457	–	1 411	40 462	54 330
Valeur d'acquisition au 01.01.2014	46 588	10 095	2 108	167 821	226 613
Modification du périmètre de consolidation	–	–	–	–	–
Investissements	2 740	–	–	–	2 740
Désinvestissements / cessations d'activité	–4 691	–	–53	–	–4 743
Regroupement	530	–	–	–	530
Différences de conversion	–297	–207	–46	–2 486	–3 036
Valeur d'acquisition au 31.12.2014	44 871	9 888	2 009	165 335	222 105
Amortissements cumulés au 01.01.2014	34 131	10 095	697	127 359	172 283
Modification du périmètre de consolidation	–	–	–	–	–
Amortissements courants ¹	4 685	–	130	11 258	16 074
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	–4 691	–	–	–	–4 691
Regroupement	–	–	–	–	–
Différences de conversion	–161	–207	–18	–2 003	–2 390
Amortissements cumulés au 31.12.2014	33 964	9 888	809	136 615	181 277
Valeur comptable nette au 31.12.2014	10 907	–	1 200	28 721	40 828

¹ Jusqu'au rachat de la participation majoritaire de Hilcona le 1^{er} mai 2015, l'amortissement du goodwill Hilcona apparaissait dans le résultat des participations.

Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF	Terrains construits	Bâtiments administratifs et de production	Transformations dans bâtiments loués	Bâtiments en construction	Total
14. Terrains et bâtiments					
Valeur comptable nette au 01.01.2015	65 344	252 855	747	5 046	323 992
Valeur d'acquisition au 01.01.2015	65 444	610 373	3 181	5 046	684 043
Modification du périmètre de consolidation	58 400	198 945	–	1 693	259 038
Investissements	4 666	13 283	637	18 612	37 197
Désinvestissements / cessations d'activité	–286	–54	–	–	–340
Regroupement	607	11 796	–449	–5 806	6 149
Différences de conversion	–1 242	–18 464	–	–1	–19 707
Valeur d'acquisition au 31.12.2015	127 589	815 878	3 369	19 544	966 379
Amortissements cumulés au 01.01.2015	100	357 518	2 434	–	360 052
Modification du périmètre de consolidation	469	85 672	–	–	86 142
Amortissements courants	99	22 874	123	–	23 097
Amortissements exceptionnels	–	445	–	–	445
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	–	–20	–	–	–20
Regroupement	–	242	–263	–	–21
Différences de conversion	–10	–9 351	–	–	–9 361
Amortissements cumulés au 31.12.2015	658	457 381	2 295	–	460 334
Valeur comptable nette au 31.12.2015	126 930	358 498	1 074	19 544	506 046
Valeur comptable nette au 01.01.2014	65 672	243 571	937	4 729	314 910
Valeur d'acquisition au 01.01.2014	65 767	587 785	3 282	4 729	661 563
Modification du périmètre de consolidation	–	–	–	–	–
Investissements	422	15 635	107	4 139	20 304
Désinvestissements / cessations d'activité	–439	–4 430	–209	–664	–5 742
Regroupement	5	15 929	–	–3 158	12 776
Différences de conversion	–311	–4 546	–	–1	–4 858
Valeur d'acquisition au 31.12.2014	65 444	610 373	3 181	5 046	684 043
Amortissements cumulés au 01.01.2014	95	344 214	2 345	–	346 654
Modification du périmètre de consolidation	–	–	–	–	–
Amortissements courants	7	19 125	148	–	19 280
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	–	–4 222	–59	–	–4 281
Regroupement	–	523	–	–	523
Différences de conversion	–2	–2 122	–	–	–2 124
Amortissements cumulés au 31.12.2014	100	357 518	2 434	–	360 052
Valeur comptable nette au 31.12.2014	65 344	252 855	747	5 046	323 992

Les « terrains et bâtiments » comprennent des crédits-bails d'une valeur comptable de mille CHF 3'975 (année précédente mille CHF 4'851).

Annexe au bilan consolidé

en milliers de CHF	Machines et installations mécaniques	Installations	Informatique hardware	Mobilier et véhicules	Acomptes	Total
15. Installations techniques et agencement						
Valeur comptable nette au 01.01.2015	120 369	70 214	5 965	20 987	28 499	246 037
Valeur d'acquisition au 01.01.2015	457 727	230 925	36 605	97 529	28 499	851 287
Modification du périmètre de consolidation	192 230	75 067	11 965	21 347	8 281	308 890
Investissements	31 391	17 317	4 558	7 644	12 896	73 806
Désinvestissements / cessations d'activité	-5 249	-1 050	-21 304	-3 274	-164	-31 040
Regroupement	14 082	2 013	593	795	-24 788	-7 305
Différences de conversion	-16 714	-811	-321	-3 483	-2 246	-23 575
Valeur d'acquisition au 31.12.2015	673 467	323 461	32 096	120 558	22 479	1 172 064
Amortissements cumulés au 01.01.2015	337 358	160 711	30 640	76 541	-	605 250
Modification du périmètre de consolidation	141 464	33 272	9 819	13 086	-	197 641
Amortissements courants	32 910	16 885	4 139	8 316	-	62 251
Amortissements exceptionnels	2 494	3 430	-	131	-	6 055
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	-5 222	-1 049	-21 270	-3 093	-	-30 635
Regroupement	8	-	-	12	-	21
Différences de conversion	-12 158	-521	-239	-2 566	-	-15 484
Amortissements cumulés au 31.12.2015	496 855	212 729	23 088	92 427	-	825 098
Valeur comptable nette au 31.12.2015	176 612	110 733	9 008	28 131	22 479	346 966
Valeur comptable nette au 01.01.2014	122 553	73 486	7 524	23 520	18 972	246 055
Valeur d'acquisition au 01.01.2014	447 933	224 747	43 210	99 207	18 972	834 071
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Investissements	16 623	20 296	1 609	5 456	23 339	67 323
Désinvestissements / cessations d'activité	-11 515	-3 907	-8 661	-6 956	-146	-31 184
Regroupement	8 714	-10 041	526	845	-13 350	-13 306
Différences de conversion	-4 028	-170	-79	-1 023	-316	-5 616
Valeur d'acquisition au 31.12.2014	457 727	230 925	36 605	97 529	28 499	851 287
Amortissements cumulés au 01.01.2014	325 380	151 261	35 687	75 687	-	588 015
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Amortissements courants	26 225	13 870	3 666	8 006	-	51 767
Amortissements cumulés sur des désinvestissements / cessations d'activité	-11 365	-3 786	-8 657	-6 435	-	-30 243
Regroupement	-	-523	-	-	-	-523
Différences de conversion	-2 882	-111	-56	-717	-	-3 766
Amortissements cumulés au 31.12.2014	337 358	160 711	30 640	76 541	-	605 250
Valeur comptable nette au 31.12.2014	120 369	70 214	5 965	20 987	28 499	246 037

Les « installations techniques et agencement » comprennent des crédits-bails d'une valeur comptable de mille CHF 64 (année précédente mille CHF 243).

Annexe au compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	2015	Variation	2014
16. Produits nets d'exploitation			
Par groupes de produits			
Viande fraîche	841 513	-1,2 %	852 068
Charcuterie production propre	372 690	-3,2 %	384 899
Charcuterie achetée	69 935	-5,3 %	73 829
Volaille	372 202	-1,9 %	379 262
Viande spéciale (gibier, lapin et autres)	15 664	-7,3 %	16 895
Seafood	149 562	6,4 %	140 542
Convenience	301 739	-	-
Autres	14 632	28,4 %	11 393
Groupes de produits en Suisse	2 137 937	15,0 %	1 858 888
Charcuterie	587 729	-13,7 %	680 648
Convenience	58 826	-	-
Autres	33 335	-42,8 %	58 258
Groupes de produits à l'international	679 890	-8,0 %	738 905
Chiffre d'affaires par groupes de produits	2 817 827	8,5 %	2 597 793
Par canaux de distribution			
Chiffre d'affaires avec le groupe Coop	1 666 521	18,1 %	1 411 069
Chiffre d'affaires avec les autres entreprises affiliées	4 942	-70,3 %	16 641
Chiffre d'affaires avec d'autres acheteurs en gros	460 560	8,6 %	423 948
Chiffre d'affaires avec les consommateurs	5 915	-18,2 %	7 229
Canaux de distribution en Suisse	2 137 937	15,0 %	1 858 888
Chiffre d'affaires avec le groupe Coop	34 955	25,0 %	27 969
Chiffre d'affaires avec acheteurs en gros	611 600	-6,3 %	652 679
Chiffre d'affaires avec les consommateurs	33 334	-42,8 %	58 258
Canaux de distribution à l'international	679 890	-8,0 %	738 905
Chiffre d'affaires par canaux de distribution	2 817 827	8,5 %	2 597 793
Répartition géographique du chiffre d'affaires			
Suisse	2 137 937		1 858 887
Allemagne	414 694		429 568
France	96 256		112 974
Espagne, Benelux	63 916		72 659
Autriche	6 409		-
Europe de l'Est	97 935		123 704
Autres	680		-
Chiffre d'affaires par pays	2 817 827	8,5 %	2 597 793
Autres produits avec des sociétés groupe Coop	8 310	161,2 %	3 182
Autres produits avec des entreprises affiliées	17 313	-21,0 %	21 924
Autres produits avec des tiers	32 562	4,6 %	31 123
Autres produits d'exploitation en Suisse	58 185	3,5 %	56 229
Autres produits avec des tiers à l'international	4 417	-11,3 %	4 980
Autres produits d'exploitation	62 602	2,3 %	61 209
Diminution de produits avec le groupe Coop	33 864	18,6 %	28 563
Autres diminutions de produits	8 924	179,3 %	3 195
Diminution de produits en Suisse	42 788	34,7 %	31 758
Autres diminutions de produits à l'international	56 913	15,6 %	49 225
Diminution de produits	99 701	23,1 %	80 983

Un contrat de livraison et d'achat existe avec Coop. Celui-ci est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié pour la fin d'une année moyennant un préavis de 12 mois. La vente à Coop s'effectue aux conditions du marché, en tenant compte des volumes. Les diminutions de produits comprennent des rabais sur les chiffres d'affaires et le tonnage qui ont été fixés au préalable sur la base annuelle du business plan.

Annexe au compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	2015	Variation	2014
17. Charges de personnel			
Salaires et traitements	326 343	24,1 %	263 072
Prestations sociales	73 374	21,3 %	60 480
Autres charges de personnel	16 560	11,7 %	14 820
Salaires étrangers	86 403	30,8 %	66 049
Charges de personnel	502 680	24,3 %	404 422

Les prestations de la CPV/CAP caisse de pension Coop et les autres institutions de prévoyance figurent dans les prestations sociales à hauteur de mille CHF 25'425 (mille CHF 18'675 l'année précédente).

Actions détenues par le conseil d'administration au 31.12. (nombre)	2015	2014
Hansueli Loosli, président	86	66
Leo Ebnetter, vice-président	45	25
Jörg Ackermann, membre	94	84
Irene Kaufmann, membre	86	66
Andreas Land, membre	35	15
Werner Marti, membre	77	57

Actions détenues par la direction générale du groupe au 31.12. (nombre)	2015	2014
Lorenz Wyss	97	67
Martin Gysin ¹	-	67
Christian Schröder	12	12
Marco Tschanz ²	20	-
Daniel Böhny ³	40	-

1 Départ au 31 janvier 2015

2 Entrée au 1^{er} décembre 2014, prise en charge de la fonction au sein de la direction générale du groupe (CFO) au 1^{er} février 2015

3 Entrée au 1^{er} novembre 2015

en milliers de CHF		Excédent/ insuffisance de couverture	Avantages économiques/ Obligation	Variation par rapport à l'année précédente	Cotisation de l'employeur	Charges de prévoyance
Prévoyance du personnel						
Impact économique						
Fondation de prévoyance patronale	2015	780	780	-1 231	-	-1 231
	2014	2 011	2 011	-1 299	-	-1 299
CPV/CAP Caisse de pension Coop ¹	2015	-	-	-	20 489	20 489
	2014	-	-	-	18 675	18 675
Autres institutions de prévoyance ²	2015	-	-	-	4 937	4 937
	2014	-	-	-	-	-
Total	2015	780	780	-1 231	25 425	24 194
	2014	2 011	2 011	-1 299	18 675	17 376

1 Le degré de couverture est de 113,1% au 31 décembre 2015 (année précédente 113,3%).

2 Institutions de prévoyance avec solutions d'assurance complètes.

Annexe au compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	2015	Variation	2014
18. Loyers			
Location d'immeubles	7 552	-8,7 %	8 269
Location de machines et de mobiliers	9 208	20,4 %	7 650
Stockage externe	7 906	40,5 %	5 629
Loyers	24 667	14,5 %	21 548
19. Energie, matériaux d'exploitation et auxiliaires			
Electricité	30 692	9,4 %	28 057
Eau	6 715	29,6 %	5 183
Carburants	1 301	-8,7 %	1 425
Autres énergies	7 600	14,4 %	6 643
Matériaux d'exploitation et auxiliaires	9 457	8,6 %	8 708
Energie, matériaux d'exploitation et auxiliaires	55 764	11,5 %	50 017
20. Autres charges d'exploitation			
Charges administratives	15 704	7,6 %	14 595
Assurances choses et taxes	8 554	18,3 %	7 232
Impôts sur le capital et autres impôts	1 878	-0,4 %	1 885
Autres charges d'exploitation	12 058	-12,3 %	13 749
Autres charges d'exploitation	38 194	2,0 %	37 461
Compris dans les charges d'exploitation:			
21. Charges d'exploitation avec les sociétés affiliées			
Location d'immeubles	473	-	473
Location de machines et de mobiliers	5 906	18,3 %	4 991
Réparation et entretien	1 644	-10,2 %	1 831
Energie et matériaux d'exploitation	1 831	-10,2 %	2 039
Publicité	5 972	49,3 %	4 000
Transport	607	10,8 %	548
Autres charges d'exploitation	1 386	14,8 %	1 207
Charges d'exploitation avec les sociétés affiliées	17 819	18,1 %	15 089

Annexe au compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	2015	2014
22. Compte financier		
Intérêts sur les dépôts à terme et autres intérêts	807	734
Intérêts d'entreprises affiliées	163	1 085
Produit des intérêts	970	1 819
Intérêts sur le capital	-8 049	-6 148
Frais de banque et commissions	-1 026	-482
Charges d'intérêts	-9 075	-6 630
Intérêts	-8 105	-4 811
Bénéfices (+) / Pertes (-) sur transactions de devises étrangères	-1 388	-1 514
Bénéfices (+) / Pertes (-) sur titres	-12	69
Résultat des sociétés associées ¹	6 351	9 379
Compte financier	-3 154	3 123
Taux moyen des fonds de tiers productifs d'intérêts	1,66%	1,67%

¹ Net, après compensation de l'amortissement du goodwill.

Annexe au compte de résultat consolidé

en milliers de CHF	2015	Variation	2014
23. Impôts			
Impôts payés et variation des impôts dus	21 923		-425
Variation des impôts latents affectant le compte de résultat	-4 349		26 917
Impôts	17 574	-33,7%	26 492
Résultat du groupe	102 259		87 813
Charges non déductibles fiscalement	4 541		-252
Charges fiscales comprises dans le résultat du groupe	17 574		26 492
Résultat avant impôts	124 374		114 053
Des impôts sur le revenu au taux d'imposition moyen de 19,5 % (année précédente 21,0 %) sont imputés au résultat avant impôts	24 253		23 951
Influence des différents taux d'imposition et autorités fiscales	249		-1 681
Influence des impôts latents non activés	3 827		5 828
Influence de la reconnaissance fiscale du correctif de valeur sur les prêts internes au groupe	-10 898		-
Ajustement du taux des impôts latents	-		-1 618
Impôts indépendants de la période, autres impôts et valorisation des impôts latents actifs	143		12
Impôts (selon attestation)	17 574	-33,7%	26 492

Les reports de pertes de CHF 50 millions issus l'année précédente et pris en compte parmi les provisions pour impôts latents ont pu être entièrement utilisés en 2015.

en milliers de CHF	2015	2014	
24. Charges (+) et produits (-) exceptionnels			
Charges et produits exceptionnels compris dans les frais d'exploitation:			
Charges de personnel	Plan social pour restructuration	-	1 219
Autres charges d'exploitation	Autres coûts de restructuration	-	979
Amortissements	Amortissements exceptionnels sur immobilisations corporelles	6 500	-
	Amortissements exceptionnels sur goodwill	3 577	-
Intérêts	Effets exceptionnels évaluation des participations non consolidées	-	-2 000
Impôts	Ajustement du taux des impôts latents	-	-1 618
	Influence de la reconnaissance fiscale du correctif de valeur sur les prêts internes au groupe	-10 898	-

Informations sectorielles

en milliers de CHF	Bell Suisse	Bell Allemagne	Bell International	Groupe Hilcona	Réconciliation	Groupe Bell
Décembre 2015						
Volume en t	123 453	64 016	35 411	59 650	-7 222	275 308
Chiffre d'affaires	1 851 042	420 379	230 153	360 756	-44 503	2 817 827
Investissements nets en immobilisations corporelles	59 722	20 923	11 989	17 644	-	110 278
Effectif moyen du personnel (EMP) ¹	3 415	1 310	1 680	1 959	-	8 364

¹ L'effectif moyen du personnel (EMP) du groupe Hilcona se réfère à l'ensemble de l'exercice 2015. L'effectif moyen du personnel (EMP) pour la période de mai à décembre 2015 s'élève à 1'306.

Décembre 2014						
Volume en t	122 125	65 465	32 332	-	-4 299	215 623
Chiffre d'affaires	1 860 104	489 069	273 016	-	-24 396	2 597 793
Investissements nets en immobilisations corporelles	57 335	22 765	5 125	-	-	85 225
Effectif moyen du personnel (EMP)	3 413	1 310	1 825	-	-	6 548

Conformément à la recommandation complémentaire pour les sociétés cotées (Swiss GAAP RPC 31), le conseil d'administration de Bell SA a renoncé à la présentation des résultats sectoriels. Cette décision est motivée par la situation de concurrence, en particulier sur les marchés allemands et français, où Bell est pratiquement la seule société cotée de la branche et subirait par conséquent un désavantage concurrentiel par rapport aux autres participants du marché en publiant des résultats sectoriels.

Données complémentaires

en milliers de CHF	2015	2014
Montant total des cautions, garanties, nantissements en faveur de tiers	53 919	1 241
Montant total des actifs gagés à leur valeur comptable	123 337	16 530
Engagements de crédits-bails non comptabilisés	1 815	1 791
pour l'exercice en cours	937	1 183
Instruments financiers dérivés sur devises (but: sûretés)		
Valeur de contrat	81 263	9 018
Valeur de remplacement positive	-	-
Valeur de remplacement négative	182	1 000
Instruments financiers dérivés intérêts (but: sûretés)		
Valeur de contrat	28 126	-
Valeur de remplacement positive	257	-
Valeur de remplacement négative	614	-
dont porté au bilan	-	-
Autres instruments financiers dérivés (titres de participation)	-	p.m. ²
Charges pour les engagements de prévoyance	25 425	18 675
Obligations résultant de contrats de tiers	24 728	16 451
pour l'exercice en cours	3 699	2 507
pour l'exercice suivant	3 685	2 507
pour les exercices à venir	17 344	11 437
Obligations résultant de montants dus à des entreprises affiliées	2 366	473
pour l'exercice en cours	473	473
pour l'exercice suivant	473	-
pour les exercices à venir	1 420	-
Engagement éventuels ¹	109 976	120 240

¹ En rapport avec l'amende liée aux droits sur les cartels, voir explication sous provisions dans les principes de consolidation et d'évaluation.

² Bell possédait l'année précédente des options de rachat de parts supplémentaires de sociétés associées (2 % pour Hilcona), dont le prix d'exercice dépend du rendement futur. Les options ont été exercées en 2015.

Principaux actionnaires	Groupe Coop Société Coopérative, Bâle; 66,29 %. Pas d'autres actionnaires détenant plus de 3 % des actions.
Actions donnant droit au dividende	Toutes
Règles de vote	Tous les actionnaires inscrits disposent du droit de vote. Toute action donne droit à une voix.

Participations importantes du Groupe Bell

Société	Domicile	Champ d'activité	Méthode de consolidation	Capital social	Part du capital du groupe 31.12.2015	Part du capital du groupe 31.12.2014
Bell Suisse SA	Bâle	Viande fraîche, charcuterie volaille, seafood	■	CHF 20 000 000	100,0 %	100,0 %
Hilcona AG ¹	Schaan/FL	Convenience	■	CHF 27 000 000	51,0 %	49,0 %
Hilcona Gourmet SA	Orbe	Convenience	■	CHF 600 000	100,0 %	100,0 %
Hilcona Feinkost GmbH	Leinfelden-Echterdingen/DE	Convenience	■	EUR 26 000	100,0 %	100,0 %
Gastro Star AG	Dällikon	Convenience	■	CHF 120 000	100,0 %	100,0 %
Centravo Holding AG ²	Zurich	Transformation de produits dérivés	○	CHF 2 040 000	29,9 %	29,8 %
GVFI International AG ²	Bâle	Commerce de viande	○	CHF 3 000 000	24,6 %	18,3 %
Pensionsstiftung der Bell Schweiz AG (en liquidation)	Bâle	Fondation	▲	-	-	-
Bell France Holding SAS	Teilhède/FR	Subholding	■	EUR 20 000 000	100,0 %	100,0 %
Salaison Polette & Cie SAS	Teilhède/FR	Production de saucissons secs	■	EUR 2 600 000	100,0 %	100,0 %
Saloir de Mirabel SARL	Riom/FR	Production de jambons crus	■	EUR 152 000	100,0 %	100,0 %
Val de Lyon SAS	St-Symphorien-sur-Coise/FR	Production de saucissons secs	■	EUR 825 000	100,0 %	100,0 %
Saloir de Virieu SAS	Virieu-Le-Grand/FR	Production de jambons crus	■	EUR 1 200 000	100,0 %	100,0 %
Maison de Savoie SAS	Aime/FR	Production de saucissons secs	■	EUR 1 560 000	100,0 %	100,0 %
Bell France SAS ³	St André-sur-Vieux-Jonc/FR	Production de saucissons secs	■	EUR 1 221 220	100,0 %	100,0 %
Abraham France SARL ³	Bussy-Saint-Georges/FR	Commerce de gros	■	EUR 40 000	- ³	100,0 %
Bell Deutschland Holding GmbH	Seevetal/DE	Subholding	■	EUR 25 000	100,0 %	100,0 %
Bell Verwaltungs GmbH	Seevetal/DE	Subholding	■	EUR 25 000	100,0 %	100,0 %
Bell Deutschland GmbH & Co. KG	Seevetal/DE	Charcuterie	■	EUR 1 000 000	100,0 %	100,0 %
Interfresh Food GmbH	Seevetal/DE	Subholding	■	EUR 100 000	100,0 %	100,0 %
Bell Polska Sp. z o.o.	Niepołomice/PL	Charcuterie	■	PLN 9 500 000	100,0 %	100,0 %
ZIMBO Perbal Húsipari Termelő Kft.	Perbal/HU	Viande fraîche et charcuterie	■	HUF 378 750 000	99,7 %	99,7 %
Bell Benelux Holding N.V.	Zellik/BE	Subholding	■	EUR 5 258 000	100,0 %	100,0 %
Bell Benelux N.V.	Zellik/BE	Commerce de viande	■	EUR 620 000	100,0 %	100,0 %
Bell Logistics N.V.	Zellik/BE	Entrepôt	■	EUR 62 000	100,0 %	100,0 %
Bell Nederland B.V. ⁴	Dr Houten/NL	Commerce de viande	■	EUR 18 000	100,0 %	76,0 %
ZIMBO Czechia s.r.o. ⁵	Prag-Holesovice/CZ	Commerce de détail	■	CZK 30 000 000	100,0 %	90,0 %
Abraham Benelux S.A.	Libramont-Chevigny/BE	Production de jambons crus	■	EUR 1 250 000	100,0 %	100,0 %
Sanchez Alcaraz S.L.U.	Casarrubios del Monte/ES	Production de jambons crus	■	EUR 648 587	100,0 %	100,0 %

1 Au 1^{er} mai 2015, 2 % supplémentaires du groupe Hilcona ont été repris, lesquels sont entièrement consolidés au sein du groupe Bell.

2 La part de capital se réfère à la proportion d'actions en circulation.

3 Fusion d'Abraham France SARL avec Bell France SAS, rétroactivement au 01.01.2015.

4 Bell Nederland B.V. a été reprise à 100 % au 1^{er} mars 2015.

5 ZIMBO Czechia s.r.o. a été reprise à 100 % au 1^{er} septembre 2015.

■ Entièrement intégrée dans la consolidation (gestion uniforme)

○ Intégration avec la part effective des capitaux et bénéfices

● Valeur d'acquisition

▲ Intégration selon Swiss GAAP RPC 16

Aperçu sur plusieurs années

en milliers de CHF	2015	2014	2013	2012	2011
Entreprises affiliées	1 706 418	1 455 679	1 417 862	1 337 785	1 319 673
Autres acheteurs en gros	1 072 160	1 076 627	1 128 325	1 113 932	1 123 611
Consommateurs	39 249	65 487	74 303	74 804	73 669
Chiffre d'affaires	2 817 827	2 597 793	2 620 490	2 526 521	2 516 953
Produits nets d'exploitation	2 780 727	2 578 019	2 597 788	2 508 378	2 482 588
Données financières					
Résultat brut d'exploitation	1 025 789	850 068	835 094	827 452	823 282
Charges de personnel	502 680	404 422	400 868	403 015	391 416
Amortissements sur les immobilisations corporelles	91 848	71 047	70 571	71 996	72 144
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)	122 987	111 182	104 943	99 145	89 849
Bénéfice d'exploitation après impôts	102 259	87 813	76 641	76 207	72 396
EBITDA	235 081	196 171	189 658	185 138	204 291
Résultat financier	-3 154	3 123	-3 019	1 151	11 412
Actifs circulants	809 853	706 346	671 290	554 942	520 322
Capitaux immobilisés	933 914	759 337	768 784	760 276	731 815
Actifs	1 743 767	1 465 682	1 440 074	1 315 218	1 252 138
Engagements financiers nets	275 028	209 757	249 305	248 630	253 404
Fonds propres	909 490	786 955	731 458	675 472	626 583
Marges					
Marges brutes en % du produit net d'exploitation	36,9 %	33,0 %	32,1 %	33,0 %	33,2 %
EBITDA en % du produit net d'exploitation	8,5 %	7,6 %	7,3 %	7,4 %	8,2 %
EBIT en % du produit net d'exploitation	4,4 %	4,3 %	4,0 %	4,0 %	3,6 %
Bénéfice d'exploitation en % du produit net d'exploitation	3,7 %	3,4 %	3,0 %	3,0 %	2,9 %
Résultat financier en % des engagements financiers nets	1,1 %	-1,5 %	0,8 %	-0,4 %	-4,1 %
Quote-part des fonds propres	52,2 %	53,7 %	50,8 %	51,4 %	50,0 %
Rendement fonds propres (ROE) ¹	13,0 %	12,0 %	11,3 %	12,2 %	12,3 %
Effectif du personnel au 31.12. (nombre de personnes)	8 148	6 299	6 606	6 469	6 470
Effectif moyen du personnel (EMP)	8 364	6 548	6 384	6 248	6 224

¹ Bénéfice/fonds propres au début de l'exercice

Informations sur les actions

		2015	2014	2013	2012	2011
Chiffres clés sur les titres						
Cours de l'action au 31.12.	CHF	3 390	2 448	2 316	2 005	1 762
Plus haute valeur	CHF	3 400	2 575	2 350	2 050	2 300
Plus basse valeur	CHF	2 200	1 950	1 985	1 716	1 665
Ø volume échangé	unité	159	107	74	78	93
Capitalisation boursière						
Valeur au 31.12.	en millions de CHF	1 356	979	926	802	705
Plus haute valeur	en millions de CHF	1 360	1 030	940	820	920
Plus basse valeur	en millions de CHF	880	780	794	686	666
Fonds propres par action ¹	CHF	2 056	1 973	1 836	1 696	1 573
Bénéfice net par action ¹	CHF	238	220	192	191	180
EBITDA par action ¹	CHF	589	492	476	465	514
EBIT par action ¹	CHF	308	274	263	249	226
Rentabilité de l'action ²		7,0%	9,0%	8,3%	9,5%	10,2%
Dividende par action ³	CHF	70	65	60	60	60
Ratio de distribution		29,5%	29,6%	31,2%	31,5%	33,3%
Rend. sous forme de dividende ⁴		2,1%	2,7%	2,6%	3,0%	3,4%

1 Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans la période considérée a servi de base pour déterminer les chiffres clés par action.

2 Bénéfice par action/cours de clôture annuel.

3 Le versement pour l'exercice 2015 est soumis à approbation par l'assemblée générale.

4 Répartition par action/cours de clôture annuel.

Structure du capital au 31.12.

	en milliers de CHF	2015	2014	2013	2012	2011
Capital-actions		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Réparti en nombre d'actions enregistrées	nombre	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Valeur nominale par action enregistrée	CHF	5	5	5	5	5

Changements dans le capital

	nombre	2015	2014	2013	2012	2011
Actions propres détenues par la société		560	1 227	1 571	2 031	2 206
Actions enregistrées dans le registre des actions		358 203	364 835	360 441	369 831	365 016
Actionnaires enregistrés		3 922	4 054	4 039	3 916	3 751

N° de valeur 441 041
 ISIN CH0004410418
 Négoce SIX Swiss Exchange
 Symboles SIX BELL; Bell N; Bell.SW
 Cours actuels www.bellfoodgroup.com

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Bell SA, Bâle

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Bell SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau des fonds propres et l'annexe (pages 20 à 42) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Gerd Tritschler
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Andreas Wolf
Expert-réviseur

Basel, le 1 février 2016

Bell SA – Bilan

en milliers de CHF		31.12.2015	Quote-part	31.12.2014	Quote-part
Disponibilités		327		359	
Titres évalués au cours boursier		1 810		3 398	
Autres créances à court terme à l'égard de tiers		10 662		221	
Autres créances à court terme à l'égard de sociétés du groupe		20 190		4 736	
Compte de régularisation actif à l'égard de tiers		1 170		708	
Actifs circulants		34 159	3,9%	9 421	1,1%
Immobilisations financières					
	Prêts à des sociétés du groupe	658 822		660 000	
	Autres immobilisations financiers	134		134	
Participations					
	Participations majoritaires	170 790		80 087	
	Participations minoritaires	9 928		93 617	
Immobilisations corporelles					
	Terrains	-		-	
	Bâtiments	-		-	
Capitaux immobilisés		839 673	96,1%	833 838	98,9%
Actifs		873 832	100,0%	843 259	100,0%
Engagements de livraisons / prestations tiers		180		84	
Engagements de livraisons / prestations société-mère		13		1	
Autres engagements à court terme à l'égard de tiers		115		31	
Compte de régularisation passif à l'égard de tiers		3 292		3 221	
Fonds étrangers à court terme		3 600	0,4%	3 337	0,4%
Engagements à long terme avec intérêts à l'égard de tiers		350 000		350 000	
Fonds étrangers à long terme		350 000	40,1%	350 000	41,4%
Fonds étrangers		353 600	40,5%	353 337	41,9%
Capital-actions		2 000		2 000	
Réserves légales issues du bénéfice		10 000		10 000	
Réserves libres issues du bénéfice		453 916		406 694	
Actions propres		-1 044		-1 994	
Bénéfice de l'exercice		55 360		73 222	
Fonds propres		520 232	59,5%	489 922	58,1%
Passifs		873 832	100,0%	843 259	100,0%

Bell SA – Compte de résultat

en milliers de CHF	2015	2014
Produits des participations	54 238	107 113
Autres produits financiers	13 796	22 990
Autres produits	3 180	3 197
Produits	71 214	133 300
Charges administratives	2 638	2 895
Autres charges d'exploitation	335	306
Correctifs de valeurs sur les immobilisations financières	4 242	51 286
Amortissements sur les immobilisations corporelles	-	100
Charges financières	8 008	5 475
Charges	15 223	60 062
Résultat ordinaire avant impôts	55 990	73 237
Charges neutres et extraordinaires	-	-
Produits neutres et extraordinaires	-	-
Bénéfice annuel avant impôts	55 990	73 237
Impôts directs	630	16
Bénéfice annuel après impôts	55 360	73 222

Bell SA – Annexe

Indications relatives à la présentation des comptes

Les comptes annuels reposent sur les principes de la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes conformément au Code suisse des obligations. Les principes requis par la loi sont appliqués.

Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont évalués en francs suisses à la date du bilan, au cours en vigueur à ce jour. Les cours de conversion appliqués sont mentionnés à la page 24 du rapport du groupe.

Les participations et les prêts sont portés au bilan aux valeurs d'acquisition, en tenant compte de correctifs. Les titres sont évalués aux cours boursiers à la date du bilan.

en milliers de CHF	2015	2014
Montant total des cautions, garanties, nantissements en faveur de sociétés du groupe ¹	325	1 754
Montant total des actifs gagés à leur valeur comptable	–	–
Engagements résultant de contrats de location et droits de superficie		
exigibles dans un délai d'un an	44	44
exigibles dans un délai d'un à cinq ans	178	178
exigibles dans un délai supérieur à 5 ans	1 015	1 060
Participations importantes	page 42	–
Options et droits de participation détenus par le conseil d'administration et la direction générale	page 36	–
Options et droits de participation attribués par le conseil d'administration et la direction générale	page 16	–
Informations relatives aux emprunts obligataires émis	page 29	–
Actions propres selon justification des fonds propres des comptes du Groupe	page 23	–
Actionnaire principal: Coop-Gruppe Genossenschaft, Bâle	66,29%	66,29%
Sarasin Investmentfonds AG, Bâle	< 3,00% ²	3,01%

¹ La société est responsable de manière solidaire et illimitée des engagements résultant du groupe d'imposition TVA (impôts, intérêts, amendes éventuelles) ainsi que de la gestion de trésorerie centralisée du groupe Bell.

² En date du 11 février 2015, Sarasin Investmentfonds SA, Bâle, a cédé une partie de ses actions. De ce fait, le taux de participation à Bell SA a baissé à un niveau inférieur à 3,00 %.

Indications et explications relatives à la présentation des comptes

Au cours de l'exercice 2015, aucun correctif de valeur sur des participations majoritaires n'a été effectué (année précédente : CHF 51 millions). Le nombre des postes à plein temps est inférieur à 10.

Impôts directs

Les impôts sur le capital sont affichés dans le compte de résultat sous le poste « Autres charges d'exploitation ». Seuls les impôts sur le bénéfice sont indiqués comme poste séparé dans la partie non liée à l'exploitation.

Evènements postérieurs à la date du bilan

Le groupe Bell prévoit de reprendre la majorité et, ainsi, le contrôle du groupe Huber au 1^{er} mars 2016. Le groupe Huber est spécialisé dans la production de volaille de qualité supérieure, avec une solide position sur le marché en Autriche et en Allemagne. Par ce rachat, le groupe Bell prépare le terrain pour poursuivre une croissance durable. Le rachat s'effectue sous réserve d'approbation par les autorités compétentes en matière de concurrence.

Répartition du bénéfice

Proposition du Conseil d'administration à l'assemblée générale

en milliers de CHF	2015	2014
Répartition du bénéfice		
Bénéfice de l'exercice	55 360	73 222
Dividende 70 CHF (65 CHF pour l'exercice précédent)	28 000	26 000
Affectation aux réserves libres issues du bénéfice	27 360	47 222
Total des répartitions	55 360	73 222

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Bell SA, Bâle

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Bell SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe (pages 46 à 48) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Gerd Tritschler
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Andreas Wolf
Expert-réviseur

Basel, le 1 février 2016

Contacts & Impressum



En ligne

www.bellfoodgroup.com/report-fr

Informations actuelles

Vous trouverez des informations complétant le rapport annuel, ainsi que d'autres informations actuelles sur le groupe Bell, sur Internet à l'adresse www.bellfoodgroup.com.

Contacts

Siège

Bell SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse
Tél. +41 58 326 2000 • Fax +41 58 326 2100
info@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Registre des actions

Bell SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse
Tél. +41 58 326 2020 • Fax +41 58 326 2119
share.registry@bellfoodgroup.com

Conformité (Compliance)

Michael Gloor • Chief Compliance Officer
Bell SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse
Tél. +41 58 326 2754 • Fax +41 58 326 2100
michael.gloor@bellfoodgroup.com
www.bellfoodgroup.com

Corporate Communication

Bell SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse
Tél. +41 58 326 3030 • Fax +41 58 326 2114
media@bellfoodgroup.com

Bell Suisse

Bell Suisse SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse
Tél. +41 58 326 2626 • Fax +41 58 326 2100
info.ch@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Bell Allemagne

Bell Deutschland Holding GmbH
Brookdamm 21 • 21217 Seevetal • Allemagne
Tél. +49 40 768005 0 • Fax +49 40 768005 30 1
info.de@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Bell Benelux Holding N.V.

Z.3 Doornveld 70 • 1731 Zellik • Belgique
Tél. +32 2 4816 676 • Fax +32 2 4816 679
info.be@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Bell International

Bell France Holding SAS
Champ Saint-Pierre • 63460 Teilhède • France
Tél. +33 473 64 3131 • Fax +33 473 64 3140
info.fr@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Bell Polska Sp. z o.o.

Ul. Mokra 11 • 32-005 Niepolomice • Pologne
Tél. +48 12 28100 34 • Fax +48 12 2812103
info.pl@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

ZIMBO Perbál Húsipari Termelő Kft.

Ipari Park 5 • 2074 Perbál • Hongrie
Tél. +36 26 570 500 • Fax +36 26 570 021
info.hu@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

ZIMBO Czechia s.r.o.

Na Zátorách 8 • 170 00 Praha 7, Holesovice
République tchèque
Tél. +420 266 712048 • Fax +420 266 712047
info.cz@bellfoodgroup.com • www.bellfoodgroup.com

Hilcona

Hilcona AG • Bendererstrasse 21 • 9494 Schaan
Principauté du Liechtenstein
Tél. +41 58 895 9595 • Fax +423 232 02 85
info@hilcona.com

Sites Internet des marques

www.bell.ch
www.bell1869.com
www.zimbo.de
www.abraham.de
www.monsieurpolette.fr
www.hilcona.com

Impressum

Remarques générales

Pour une meilleure lisibilité, les tournures de langage masculines englobent dans une même mesure les femmes et les hommes.

Toutes les valeurs ont été arrondies séparément.

Clôture de rédaction

02.02.2016

Informations prospectives

Le rapport annuel contient des informations prospectives. Celles-ci reposent d'une part sur des hypothèses et des estimations et d'autre part, sur les informations dont Bell disposait au moment de la clôture de rédaction. De ce fait, des développements et résultats effectifs pourraient éventuellement s'écarter sensiblement des prévisions exposées, expressément ou implicitement, dans ces informations prospectives.

Notre rapport annuel est publié en allemand, avec des traductions en français et en anglais. La version imprimée en allemand est déterminante dans tous les cas. Des versions imprimées supplémentaires peuvent être obtenues au siège de Bell ou commandées sur Internet.

Le rapport annuel peut également être téléchargé sur nos sites Internet :

– version en allemand :
www.bellfoodgroup.com/report-de

– version en français :
www.bellfoodgroup.com/report-fr

– version en anglais :
www.bellfoodgroup.com/report-en

Edition et réalisation

Bell SA
Elsässerstrasse 174
4056 Bâle
Suisse

Davide Elia, Bell SA,
Responsable Corporate Marketing/Communication

Fabian Vetsch, Bell SA,
Responsable de projet Corporate Communication

Concept, réalisation graphique
Phorbis Communications SA

Photos

Philipp Jeker, Zurich
Eugen Leu & Partner AG, Riehen

Impression

Werner Druck AG, Bâle

Bell SA • Elsässerstrasse 174 • 4056 Bâle • Suisse
Tél. +41 58 326 2000 • Fax +41 58 326 2100
info@bellfoodgroup.com

www.bellfoodgroup.com